



Au-delà de 2020: La sécurité des produits chimiques et l'Agenda 2030

IPEN et Pesticide Action Network
Janvier 2017

Introduction

L'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) aborde le problème des dommages considérables causés par l'exposition aux produits chimiques sur la santé et l'environnement et prend un engagement politique global pour changer la façon dont les produits chimiques sont produits et utilisés afin de réduire ces dommages. Les Chefs d'État présents au Sommet Mondial sur le Développement Durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 se sont accordés pour le développement de la SAICM. Bien que la SAICM ne soit pas un traité juridiquement contraignant, ses textes fondamentaux ont été approuvés par consensus par les Ministres de l'Environnement, les Ministres de la Santé et les autres Représentants de plus de cent gouvernements ayant pris part à la première Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (CIGPC1), qui s'est tenue à Dubaï, en février 2006.

Bien avant l'adoption de l'Agenda 2030 un élément clé de la Déclaration de Dubaï de 2006 de la SAICM qui était de haut niveau, a été le lien inhérent qui existe entre la sécurité des produits chimiques et le développement durable: la déclaration commence par ces mots, « *La gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle pour parvenir au développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté et de la maladie, l'amélioration de la santé des êtres humains et de l'environnement, ainsi que l'élévation et le maintien du niveau de vie dans tous les pays, quel que soit leur stade de développement.* »¹

En adoptant la SAICM, les gouvernements s'étaient accordés sur le fait que l'avancement de la sécurité des produits chimiques devrait être considéré comme une composante essentielle du programme de développement durable. Les maladies et les troubles de comportement causés par l'exposition aux produits chimiques causent non seulement des souffrances humaines, mais ils retardent également la productivité économique et imposent des charges supplémentaires coûteuses sur les systèmes de gestion sanitaire et d'éducation d'un pays. Les lacunes dans la capacité d'un pays à gérer les produits chimiques deviennent des obstacles qui empêchent des initiatives de développement économiques et de réduction de la pauvreté.

En octobre 2015, les gouvernements ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).² Le préambule souligne une détermination à prendre des « *mesures courageuses et transformatrices qui sont absolument nécessaires pour faire passer le monde*

¹ PNUE - OMS stratégique (2006) approche de la gestion internationale des produits chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

² Organisation des Nations Unies (2015) transformant notre monde : l'ordre du jour de 2030 pour le développement durable, Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/70/1
http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

vers une voie de développement durable et soutenue. »³ Le plan d'ensemble vise à « réaliser les droits de l'homme pour tous »⁴; « réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles »; et « assurer la protection durable de la planète et de ses ressources naturelles. »⁵

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable réaffirme tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et il entrevoit « un monde libéré de la pauvreté, de la famine, des maladies et des besoins »⁶. L'Agenda réaffirme les engagements concernant le droit à l'eau potable et à l'assainissement ; l'amélioration des conditions d'hygiène ; et un monde où la nourriture est suffisante, saine, abordable et riche en éléments nutritifs.⁷

Les actions liées à la sécurité des produits chimiques et des substances chimiques toxiques sont soit mentionnées ou sont incluses dans plusieurs, sinon dans la totalité des ODD. Il est également admis que les progrès accomplis pour atteindre la réalisation de ces objectifs devraient être mesurables. Au cours de sa quatrième session, la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (CIGPC4), a accueilli favorablement l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, et il a noté qu'il y a une, "possibilité pour que la plate-forme multisectorielle et multipartite de la SAICM puisse apporter une contribution significative à la mise en œuvre de cet Agenda, en particulier ses buts et ses objectifs relatifs aux produits chimiques et aux déchets. »⁸ Par ailleurs, la CIGPC4 a décidé que le processus de la SAICM au-delà de 2020 devrait, « formuler des recommandations relatives aux objectifs mesurables pour appuyer l'Agenda 2030 pour un développement durable ». ⁹ Ces recommandations devraient être concrètes et assurer des liaisons claires pour réduire les dommages associés aux substances chimiques et aux déchets.

Objectif 2 du Développement Durable: En finir avec la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable

Les cibles sous l'ODD2 comprennent :

³ Organisation des Nations Unies (2015) transformer notre monde : l'ordre du jour de 2030 pour le développement durable, Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/70/1

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

⁴Pour plus d'informations sur les droits de l'homme de la sécurité chimique, veuillez consulter le document de l'IPEN, « au-delà de 2020 : droits de l'homme et de la sécurité chimique. »

⁵Organisation des Nations Unies (2015): Transformer notre Monde : Agenda 2030 pour le développement durable, Assemblée Générale des Nations Unies, A/RES/70/1

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

⁶ Organisation des Nations Unies (2015): Transformer notre Monde : Agenda 2030 pour le développement durable, Assemblée Générale des Nations Unies, A/RES/70/1

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

⁷ Organisation des Nations Unies (2015): Transformer notre Monde : Agenda 2030 pour le développement durable, Assemblée Générale des Nations Unies, A/RES/70/1

http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=E

⁸ UNEP (2015) IV/1 : Mise en œuvre en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, rapport de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques sur les travaux de sa quatrième session, SAICM/ICCM.4/15

⁹ UNEP (2015) IV/1 : Mise en œuvre en vue de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020, rapport de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques sur les travaux de sa quatrième session, SAICM/ICCM.4/15

2.3: « doubler la productivité agricole et les revenus des petits agriculteurs agricoles, en particulier ceux destinés aux femmes, aux peuples indigènes, aux petits agriculteurs, aux éleveurs et aux pêcheurs, y compris par la sécurité et l'égalité d'accès aux terres... »

2.4: garantir « les systèmes de production alimentaire durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes »

2.5: « maintenir la diversité génétique des semences, des plantes cultivées... »

La Déclaration de Dubaï fait remarquer que l'une des raisons principales pour laquelle il faut prendre des mesures concertées sur les préoccupations liées à la sécurité des produits chimiques est la « dépendance aux pesticides dans l'agriculture ». ¹⁰ En 2015, la CIGPC4 a adopté la Résolution IV/3 reconnaissant les pesticides hautement dangereux (en abrégé HHPs en anglais) comme étant une Question de Préoccupation Mondiale de la SAICM. ¹¹ Les délégués, ont reconnu « que les pesticides hautement dangereux causent des effets néfastes sur la santé et l'environnement dans de nombreux pays, particulièrement dans les pays à revenus faibles et à revenus intermédiaires » et ont accepté de mener des efforts concertés pour mettre en œuvre une stratégie développée par la FAO, l'ONU Environnement et l'OMS. Les délégués ont en plus indiqué que cela devrait être fait, "en mettant l'accent sur la promotion des alternatives basées sur l'agro-écologie. »

Au-delà de 2020 la SAICM peut contribuer à l'Agenda 2030 en mettant au point un plan d'action global visant à mettre en œuvre cette stratégie de la FAO, de l'ONU Environnement, et de l'OMS dans le but d'accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs agricoles tout en assurant en même temps des réductions significatives et mesurables des expositions des êtres humains et l'environnement aux pesticides hautement dangereux à travers la mise en œuvre de l'agro-écologie. L'utilisation de l'agroécologie a été réitérée par le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits à la Nourriture, de Shutter, dans son rapport 2010 au Conseil des Droits de l'Homme¹² et qui relève l'importance des pratiques agroécologiques à offrir une stratégie plus durable et équitable que la dépendance aux cultures génétiquement produites et aux intrants agrochimiques et dans la fourniture des revenus élevés et des moyens de subsistance améliorés aux plus pauvres, particulièrement les petits agriculteurs dans les pays en développement.

L'Evaluation Internationale des Connaissances Agricoles, de la Science et de la Technologie pour le Développement (EICASTD) a été un processus consultatif international avec la participation des centaines d'experts venus des pays de toutes les régions des Nations Unies (plus de 100 pays) dans un processus intergouvernemental co-sponsorisé par la FAO, le FEM, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, la Banque Mondiale et l'OMS. L'EICASTD a abordé les questions sur le développement durable et l'agriculture et s'est focalisée sur la question suivante: « Comment pouvons-nous réduire la faim et la pauvreté, améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales et faciliter le développement durable qui soit équitable, écologique, social et économique à travers les générations, accéder à et utiliser des connaissances agricoles, la science et la technologie ? » ¹³

¹⁰ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

¹¹ PNUE (2015) IV/3 Pesticides Hautement Dangereux, rapport de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques sur les travaux de sa quatrième session, SAICM/ICCM.4/15

¹² De Schutter O (2010) Rapport soumis par le Rapporteur Spécial sur le Droit à la Nourriture, Conseil des Droits de l'Homme, 16e Session, A/HRC/16/49

¹³ PNUD, FAO, PNUE, UNESCO, Banque Mondiale, OMS, FEM (2009) Rapport de Synthèse, Evaluation Internationale des Connaissances Agricoles, Sciences et Technologie pour le Développement, ISBN 978-1-59726-550-8
http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20.pdf (anglais)

L'EICASTD a remarqué que le statu quo dans le modèle agricole vise à « *continuellement innover, réduire le prix à la production et externaliser les coûts* » et conclut que, « *Le statu quo n'est plus une option.* »¹⁴ un changement important consiste à reconnaître que les agriculteurs et leurs communautés sont « *des producteurs et des gestionnaires des écosystèmes.* » Cela internalise les coûts et améliore la durabilité tout en maintenant la productivité.

Les recommandations clés de l'EICASTD qui sont pertinentes pour le processus Au-delà de 2020 et ses contributions à l'Agenda 2030 comprennent :

- Réduire les intrants agrochimiques (notamment les pesticides et les engrais de synthèse)
- Utiliser plus efficacement l'énergie, l'eau et les terres (pas seulement comme dans l'agriculture de précision, mais aussi comme en agro-écologie)
- Utiliser des approches de gestion agro-écologiques
- Internaliser les coûts environnementaux des pratiques non durables et éviter ceux qui favorisent l'utilisation inutile des intrants (pesticides et engrais)
- Réglementer les pratiques destructives pour l'environnement et développer les capacités pour les changements institutionnels qui assurent le suivi et l'évaluation des mécanismes de conformité
- Régler les droits de propriété intellectuelle (dpi) et les cadres associés pour permettre aux agriculteurs de gérer leurs semences et leurs ressources génétiques comme ils le souhaitent

On pourrait envisager les initiatives supplémentaires de la SAICM Au-delà de 2020 associées aux ODD2 comme proposé dans les activités du Plan d'Action Mondial de la SAICM 23 – 42, 46, 50-53, 65, 68, 89, 92, 93, 97, 114-117, 120, 132, 158 à 160, 202 et 228 ainsi que des objectifs mesurables décrits ci-dessous.

L'Objectif 3 du Développement Durable 3: Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous âges

Les cibles sous l'ODD3 comprennent :

3.4 : « *réduire d'un tiers le décès précoce dû aux maladies non transmissibles grâce à la prévention et au traitement et promouvoir la santé mentale et le bien-être* »

3.9 : « *réduire sensiblement le nombre de décès et de maladies causées par les produits chimiques dangereux et la pollution de l'air, de l'eau et la contamination des sols.* »

La Déclaration de Dubaï de la SAICM exprime les « *préoccupations concernant les effets à long terme que les produits chimiques peuvent avoir sur la santé humaine et l'environnement* » et reconnaît la nécessité de protéger les groupes vulnérables, y compris, « *les enfants et les enfants à naître de l'exposition aux produits chimiques qui nuisent à leur vie future.* »¹⁵

La Stratégie Politique Globale de la SAICM souligne que « *la réduction des risques (y compris prévenir, réduire, assainir, minimiser et éliminer les risques) est une nécessité fondamentale dans la réalisation de*

¹⁴PNUD, FAO, PNUE, UNESCO, Banque Mondiale, OMS, FEM (2009) Rapport de Synthèse , Evaluation Internationale des Connaissances Agricoles, Sciences et Technologie pour le Développement, ISBN 978-1-59726-550-8

[http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20 .pdf](http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Synthesis%20Report%20.pdf) (anglais)

¹⁵ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

*la gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, y compris, là où cela est nécessaire, les produits et les articles contenant des produits chimiques. »*¹⁶ La Stratégie Politique Globale reconnaît que « *des mesures de réduction des risques doivent être améliorées afin d'éviter les effets néfastes des produits chimiques sur la santé des enfants, des femmes enceintes, des populations fécondes, des personnes âgées, des pauvres, des travailleurs et d'autres groupes vulnérables et des environnements sensibles.* » Enfin, la Stratégie Politique Globale met l'accent sur la nécessité de « *donner la priorité à l'application des mesures préventives telles que la prévention de la pollution.* »¹⁷

Toutes les Nouvelles Questions de Politiques Générales et les Préoccupations d'Intérêt de la SAICM sont très pertinentes pour répondre aux ODD3 y compris: le plomb dans les peintures, les produits chimiques contenus dans les produits, les produits chimiques dangereux qui se trouvent tout au long du cycle de vie des appareils électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, les produits chimiques perturbateurs endocriniens, les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement et les pesticides hautement dangereux.

Dans le passé, la plupart des initiatives de la SAICM sur les Nouvelles Questions de Politiques Générales et les Questions d'Intérêt ont porté principalement sur la définition d'un problème et la sensibilisation à ce sujet. L'exception majeure a été sur la question du plomb dans les peintures. Sur cette question, la SAICM a encouragé un partenariat multipartite, actif et global – l'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb – qui encourage avec succès les entreprises à arrêter la fabrication et la vente des peintures au plomb et encourage les gouvernements à adopter des mesures de contrôles réglementaires et en fournissant les outils aux parties prenantes en vue de réaliser les changements concrets sur le terrain. D'importantes réductions mesurables dans la fabrication et la vente des peintures au plomb ont été accomplies, et l'on peut s'attendre encore à plus de réductions. Ces réalisations de prévention primaire se traduisent facilement dans les réductions mesurables de l'exposition au plomb des générations futures, et celles-ci à leur tour, se traduisent par la réduction du nombre de cas des maladies mentales, des maladies cardiovasculaires et d'autres maladies non transmissibles.

Au-delà de 2020, la SAICM devrait chercher à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action pour aborder d'autres Nouvelles Questions de Politiques Générales et d'autres Questions d'Intérêt qui peuvent également aider à atteindre des résultats mesurables de réduction des risques visant à réduire le décès précoce dû aux maladies non transmissibles ; à promouvoir la santé mentale et le bien-être¹⁸ ; et/ou à réduire le nombre de décès et de maladies causés par les produits chimiques dangereux et la pollution.

En plus de la liste actuelle des Nouvelles Questions de Politiques Générales et des Questions d'Intérêt de la SAICM, on pourrait envisager d'autres initiatives de réduction des risques des autres activités du Plan d'Action Mondial de la SAICM tels que: 4, 5, 6, 7-10, 11, 21, 35, 57 – 67, 72, 74-79, 87, 138-153, 221, 237, 245-246, 255 et 260 ainsi que des objectifs mesurables décrits ci-dessous.

L'Objectif 4 du Développement Durable: Assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

¹⁶ PNUE - OMS (2006) Stratégie de Politique Globale para 7, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

¹⁷PNUE - OMS (2006) Stratégie de Politique Globale para 7c, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

¹⁸PNUE - OMS (2006) Stratégie de Politique Globale para 14f, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

Les cibles sous l'ODD4 comprennent :

4.3 : « assurer l'égalité d'accès pour toutes les femmes et pour tous les hommes à une éducation technique, professionnelle et supérieure, y compris l'université de qualité et à moindre coût »

La Stratégie Politique Globale de la SAICM fait remarquer qu'il faut prendre des mesures pour renforcer les connaissances et les informations y compris, « l'amélioration de l'éducation, les activités de formation et de sensibilisation destinées à ceux qui peuvent être exposés à des substances toxiques à tous les stades du cycle de vie des produits chimiques... »¹⁹ Le Plan d'Action Mondial comporte des éléments qui relient spécifiquement l'éducation à la promotion du développement durable (83), à l'amélioration de la communication (110), à la sécurité des enfants face aux produits chimiques (150), au GHS (154), à la santé et la sécurité en milieu professionnel (155) et à la sécurité des manutentionnaires des déchets et des recycleurs (161).

L'Objectif 5 du Développement Durable 5 : Réaliser l'égalité des genres et donner des capacités et du pouvoir aux femmes et aux filles

Les cibles sous l'ODD5 comprennent :

5.1 : « Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de toutes les femmes et les filles partout »

5.5 : « Assurer la participation totale et effective des femmes et l'égalité des chances pour le leadership à tous les niveaux du processus décisionnel de la vie politique, économique et publique. »

5a : « entreprendre des réformes pour donner aux femmes l'égalité des droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle sur les terres et les autres formes de propriétés, les services financiers, l'héritage et les ressources naturelles, conformément aux lois nationales ».

5c : « adopter et renforcer des politiques sûres et la législation applicable pour la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux. »

Le Principe 20 de Rio stipule que « les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle pour atteindre le développement durable. »²⁰ En 2006, ce principe a été pleinement intégré dans les documents de la SAICM qui illustrent les liens intimes entre la sécurité des produits chimiques et le développement durable.

La Déclaration de Dubaï de la SAICM engage les gouvernements à, «travailler vers une gouvernance effective et efficace de la gestion des produits chimiques au moyen de la transparence, la participation du public et la responsabilisation impliquant tous les secteurs de la société, s'efforçant en particulier pour la participation égale des femmes dans la gestion des produits chimiques ». ²¹

La Stratégie Politique Globale de la SAICM fait remarquer que, «dans de nombreux pays certaines parties prenantes, particulièrement les femmes et les communautés indigènes, ne participent pas encore à

¹⁹ Exposition au plomb, mercure, substances chimiques endocriniennes et autres substances toxiques neurotoxiques considérablement nuire à la santé mentale

²⁰

²¹PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques, para. 10 http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

tous les aspects du processus décisionnel liés à la gestion rationnelle des produits chimiques, une situation qui nécessite d'être abordée » et elle indique l'importance de la participation du public à la prise de décision, « *faisant état notamment du renforcement du rôle des femmes.* »²² La Stratégie Politique Globale de la SAICM stipule également que des mesures de réduction des risques doivent être améliorées, « *pour prévenir des effets néfastes des produits chimiques sur la santé des enfants, des femmes enceintes, des populations fécondes, des personnes âgées, des pauvres, des travailleurs et d'autres groupes vulnérables et des environnements sensibles.* »²³ Enfin, l'un des objectifs de la Stratégie Politique Globale de la SAICM est, « *d'assurer une participation égale des femmes au processus décisionnel sur les politiques des produits chimiques et leur gestion.* »²⁴

Le préambule de la Convention de Stockholm traite également de ce lien. Il fait remarquer que, « *les problèmes de santé, en particulier dans les pays en développement, résultant de l'exposition aux polluants organiques persistants, affectent en particulier les femmes et, à travers elles, les générations futures.* »²⁵ Le traité oblige les gouvernements à, « *consulter leurs parties prenantes nationales, y compris les associations féminines et les organisations œuvrant dans le domaine de la santé des enfants, afin de faciliter le développement, la mise en œuvre et la mise à jour de leurs plans de mise en œuvre.* »²⁶ la Convention de Stockholm demande aux Parties, de promouvoir et de faciliter à l'aide de leurs capacités, « *le développement et la mise en œuvre, en particulier pour les femmes, les enfants et les moins instruits, des programmes d'éducation et de sensibilisation sur les polluants organiques persistants, ainsi que sur leurs effets sur la santé et l'environnement et sur leurs alternatives.* »²⁷

Pour plus d'informations sur les femmes et de la sécurité des produits chimiques, veuillez consulter le document de l'IPEN intitulé « *Au-delà de 2020 : Les femmes et la sécurité des produits chimique.* »

L'Objectif 6 du Développement Durable: Assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous

Les cibles sous l'ODD6 comprennent :

6.3 : « *améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant le déversement et en minimisant les rejets des produits chimiques dangereux et des matières, en réduisant de moitié la*

²²Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (1992) Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement,

<http://www.unep.org/documents.multilingual/default.asp?documentid=78&articleid=1163>

²³ PNUE - OMS (2006) la Déclaration de Dubaï, para 18, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

²⁴PNUE - OMS (2006) La Stratégie Politique Globale, para 2, 9, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

²⁵PNUE - OMS (2006) La Stratégie Politique Globale, para 7, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

²⁶ PNUE - OMS (2006) La Stratégie Politique Globale, paragraphe 16, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

²⁷Préambule de la Convention de Stockholm,

<http://chm.pops.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/2232/Default.aspx>

proportion des eaux usées non traitées et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sûre dans le monde. »

La Déclaration de Dubaï énonce que, « *le progrès réalisé dans la gestion des produits chimiques n'a pas, toutefois, été suffisant à l'échelle mondiale et l'environnement dans le monde entier continue de souffrir de la pollution de l'air, de l'eau et de la contamination des terres, portant atteinte à la santé et au bien-être de millions de personnes* ». ²⁸

Dans la Stratégie Politique Globale de la SAICM, trois des objectifs de réduction des risques se rapportent clairement aux ODD6 :

- *De donner la priorité à l'application des mesures préventives telles que la prévention de la pollution;*
- *De réduire la production de déchets dangereux, en quantité et en toxicité, tout en assurant la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris leur stockage, leur traitement et leur élimination;*
- *De promouvoir la récupération écologiquement rationnelle et le recyclage des matières dangereuses et des déchets;*

À la CIGPC4, les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement – un problème qui concerne principalement la pollution des eaux – a été adopté comme une Nouvelle Question de Politique Générale de la SAICM. En outre, dans le Plan d'Action Global de la SAICM, l'activité 203 porte sur l'évaluation des rejets des polluants dans l'air, au sol et dans l'eau.

Plus généralement, la réduction de la pollution, l'élimination des déversements et la minimisation des rejets des produits chimiques dangereux et des matières est un aspect important qui est au centre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Il est également d'une importance capitale pour la réduction des effets néfastes notables sur l'environnement et la santé humaine associés aux expositions aux produits chimiques dangereux et aux déchets. La SAICM Au-delà de 2020 peut donc développer davantage d'autres initiatives futures de la SAICM et les plans d'action associés à l'ODD6.

L'Objectif 8 du Développement Durable: Promouvoir une croissance durable et inclusive, l'emploi et le travail décent pour tous

Les cibles sous l'ODD8 comprennent :

8.8 : « Protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes migrantes et celles qui ont des emplois précaires ».

Les travailleurs sont une partie prenante importante dans l'Approche Stratégique tel qu'indiqué dans la Stratégie Politique Globale et comme l'a indiqué la représentation syndicale dans le Bureau de la SAICM.

La Déclaration de Dubaï de la SAICM indique que l'une des raisons de prendre des mesures concertées sur les produits chimiques toxiques est, « *l'exposition des travailleurs aux produits chimiques nocifs et*

²⁸Convention de Stockholm Article 7,
<http://chm.pops.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/2232/Default.aspx>

*les préoccupations concernant les effets à long terme des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement. »*²⁹

Les travailleurs ont un besoin particulièrement important – qui leur est souvent refusé – d’avoir complètement accès aux informations sur les produits chimiques qu’ils utilisent et sur les dangers que posent ces substances chimiques. La Déclaration de Dubaï de la SAICM énonce, *"nous soulignons la responsabilité de l'industrie de rendre accessible aux parties prenantes des données et des informations sur les effets sanitaires et environnementaux des substances chimiques. Celles qui peuvent leur permettre d'utiliser les produits chimiques et les produits qui en découlent sans risque"*³⁰

La Stratégie Politique Globale de la SAICM aborde plusieurs sujets liés à la création des milieux de travail sûrs et sécurisés. Un objectif de la Stratégie Politique Globale de la SAICM sur la réduction des risques est, *« de minimiser les risques liés aux produits chimiques sur la santé humaine, y compris celle des travailleurs et à l'environnement tout au long du cycle de vie des produits chimiques. »*³¹

Un objectif de la Stratégie Politique Globale de la SAICM sur la Gouvernance est, *"de promouvoir et de soutenir la participation active et significative de tous les secteurs de la société civile, particulièrement les femmes, les travailleurs et les communautés indigènes, dans les processus règlementaires et dans d'autres processus décisionnels qui se rapportent à la sécurité des produits chimiques. »*³²

La Stratégie Politique Globale de la SAICM aborde également l'accès aux informations et, en effet, elle contient toute une section basée sur les Connaissances et les Objectifs de l'Information. Cela inclut, comme objectif, d'assurer, pour toutes les parties prenantes que, *«les informations sur les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie sont disponibles, accessibles, faciles à comprendre, adéquates et appropriées aux besoins de toutes les parties prenantes y compris, le cas échéant, les produits chimiques dans les produits. Les types d'informations appropriées comprennent leurs effets sur la santé humaine et l'environnement, leurs propriétés intrinsèques, leurs utilisations potentielles, leurs mesures de protection et la réglementation. »*

Les Principes et les Approches de la Stratégie Politique Globale de la SAICM stipulent qu'en mettant en œuvre l'Approche Stratégique, les gouvernements et les autres parties prenantes devraient s'inspirer, entre autres, de la *« Convention de l'OIT no170 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques en milieu de travail. »*

Le Résumé Exécutif indique également que sous l'objectif de réduction des risques de la SAICM, les espaces de travail visant à protéger la santé humaine et l'environnement inclurait l'élaboration des plans d'action pour aborder les préoccupations prioritaires par rapport aux groupes ayant des vulnérabilités spécifiques, y compris les travailleurs : *« la santé et la sécurité en milieu de travail pour les travailleurs seraient promues à travers les mesures telles que la mise en place des systèmes d'inspection nationaux et la mise en œuvre des normes professionnelles adéquates sur la santé et la sécurité afin de minimiser les risques liés aux produits chimiques en milieu professionnel. »*³³

²⁹ Convention de Stockholm Article 10,

<http://chm.pops.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/2232/Default.aspx>

³⁰ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³¹ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³² PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³³ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

Le Résumé Exécutif indique également qu'au cœur des objectifs de la gouvernance de l'Approche Stratégique il y aura des mesures pour réviser la législation nationale afin de ratifier et de mettre en œuvre des accords internationaux existants abordant la question des produits chimiques et déchets dangereux tels que [entre autres]... « *Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la protection des travailleurs.* »³⁴

Dans le Plan d'Action Mondial de la SAICM:

Le point 20 fait ressortir le besoin de « *protéger les travailleurs contre les substances chimiques causant l'amiantose, les autres maladies causées par l'amiante et les cancers liés au travail, ces produits chimiques sont inclus dans la Convention de Rotterdam en raison de leurs risques professionnels et les autres produits chimiques dangereux basés sur leurs risques sur la santé en milieu de travail.* »³⁵

Le point 147 souligne « *l'importance du droit du travailleur de savoir dans tous les secteurs (formels et informels), c'est-à-dire que les informations fournies aux travailleurs devraient être suffisantes pour protéger leur sécurité et leur santé ainsi que l'environnement.* »³⁶

Au-delà de 2020 la SAICM peut faire beaucoup plus que ce qui a été fait dans le passé pour assurer des initiatives visant à promouvoir des espaces de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs. Dans certains cas, cela pourrait être la promotion des activités axées sur les espaces de travail sur les sujets qui ont déjà été identifiés comme des Nouvelles Questions Politiques Générales et les Questions d'Intérêt telles que : les pesticides hautement dangereux ; les substances dangereuses contenues dans les appareils électroniques (visant à prévenir les expositions des travailleurs aux substances toxiques tant au point de fabrication qu'au cours de la gestion des déchets et de la récupération) ; les nanotechnologies et les nanomatériaux et les substances chimiques contenus dans les produits.

L'Objectif 9 du Développement Durable: Etablir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation

Les cibles sous l'ODD9 comprennent :

9.4 : « *une plus grande adoption des technologies et des procédés industriels non polluants et écologiquement sains* ».

La Déclaration de Dubaï de la SAICM souligne la nécessité de développer, « *des alternatives et des processus plus sûrs, y compris des alternatives non chimiques.* »³⁷ Dans son énoncé des besoins, l'accord de la SAICM souligne la nécessité de développer, « *des alternatives plus sûres, y compris des*

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³⁴PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³⁵ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³⁶ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³⁷PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

*alternatives aux produits chimiques préoccupants, et les technologies durables, abordables devraient être mises sur place rapidement » et que, « les pays en développement et les pays à économie en transition ont besoin d'un meilleur accès à des technologies et des alternatives abordables, plus sûres, qui aideront également à réduire le trafic illicite des produits chimiques dangereux ».*³⁸ L'Enoncé des besoins souligne également la nécessité de renforcer les capacités dans les pays en développement et en transition et de promouvoir « le transfert adéquat des technologies moins polluantes et plus sûres vers ces pays ».³⁹ La Stratégie Politique Globale de la SAICM inclut la nécessité de promouvoir « une production moins polluante, des alternatives saines pour les produits chimiques préoccupants et des alternatives non chimiques » et d'entreprendre des recherches pour développer, « les produits chimiques plus sûrs et les technologies moins polluantes et les alternatives et les technologies non chimiques ».⁴⁰ Le Plan d'Action Mondial a une série d'éléments qui sont orientés vers une production moins polluante, 43-46 et d'autres activités pertinentes sont identifiées dans le 57, 59, 70 et 78.

Pour plus d'informations sur ce sujet et sur les questions pertinentes de la SAICM, veuillez consulter le document de l'IPEN, « Beyond 2020: Green chemistry and sustainable chemistry. »

L'Objectif 11 du Développement Durable: Rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables

Les cibles sous l'ODD11 comprennent :

11.6 : « réduire l'impact négatif environnemental par habitant des villes, notamment en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et de la gestion des déchets municipaux et d'autres déchets. »

La Déclaration de Dubaï de la SAICM fait remarquer que, « les progrès enregistrés dans la gestion des produits chimiques n'ont pas, toutefois, été suffisants à l'échelle mondiale et dans le monde entier l'environnement continue de souffrir de la pollution de l'air, de la contamination des eaux et des sols, portant atteinte à la santé et au bien-être de millions de personnes. »⁴¹ Des activités majeures de la réduction des risques dans la SAICM sont, « la prévention de la pollution, la réduction des risques et l'élimination des risques. »⁴² Les objectifs visant la réduction des risques de la SAICM comportent également la réduction, « de la génération des déchets dangereux, aussi bien en quantité qu'en toxicité et d'assurer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris son stockage, son

³⁸ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

³⁹ PNUE - OMS (2006) Déclaration des besoins, para. 7 Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁴⁰ PNUE - OMS (2006) Déclaration des besoins, para. 10 Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁴¹ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale, para. 14, 15 Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁴² PNUE - OMS (2006) Déclaration de Dubaï, para.5 Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

traitement et son élimination ». ⁴³ Les éléments du Plan d'Action Mondial qui sont pertinents à la gestion des déchets y compris zéro déchet sont décrits dans les articles 68 à 73, 118, 121, 161-162, 169, 171-172, 187, 234, 258-262 et 272-273.

Notez que zéro déchet est l'approche la plus conforme à la réalisation des objectifs de la gestion durable des déchets, puisqu'elle aborde la gestion durable des ressources. Zéro déchet est défini comme « un objectif qui est éthique, économique, efficace et visionnaire, pour guider les gens à changer leurs modes de vie et leurs pratiques pour émuler les cycles naturels durables, où tous les matériaux mis au rebut sont conçus pour devenir des ressources pouvant être utilisées par d'autres. *Zéro déchet signifie concevoir et gérer les produits et les procédés afin d'éviter et d'éliminer le volume et la toxicité des déchets et des matières, conserver et récupérer toutes les ressources et ne pas les brûler ou les enterrer. La mise en œuvre de zéro déchet permettra d'éliminer tous les rejets dans le sol, dans l'eau ou dans l'air qui constituent une menace pour la santé humaine, animale, végétale ou de la planète.* » ⁴⁴

Les principales sources de pollution de l'air dans les villes sont le transport; la production d'électricité (y compris l'utilisation des déchets comme source d'énergie); l'incinération, la gazéification, la pyrolyse et la co-incinération dans les fours à ciment; au cours des activités industrielles ; et le chauffage domestique utilisant la biomasse ou le charbon. Dans le cadre de la SAICM, l'approche prioritaire pour aborder celles-ci et d'autres sources de pollution devrait être la prévention de la pollution.

En abordant la question de la pollution de l'air liée aux transports dans les villes, les moyens de transport en commun moins polluants devraient être encouragés. Dans la mesure où les véhicules privés à combustion interne sont en circulation, l'attention devrait être accordée à la promotion des carburants moins polluants y compris la promotion des véhicules électriques, des véhicules hybrides et ceux utilisant le gaz naturel – et finalement, les véhicules alimentés à l'hydrogène. Un sujet important qui devrait être examiné est la teneur en soufre du carburant diesel. Les carburants contenant un taux élevé de soufre libèrent les oxydes de soufre qui servent de précurseurs à la formation des PM2.5 et d'autres particules qui sont libérées au cours de la combustion du diesel. Les carburants diesel vendus dans les pays en développement contiennent régulièrement des taux élevés de soufre, ce qui augmente leur contribution à la pollution atmosphérique.⁴⁵ Un rapport récent révèle que les sociétés pétrochimiques internationales exploitent les normes réglementaires non contraignantes et vendent en Afrique du carburant diesel ayant des taux de soufre qui sont plus de 378 fois plus élevés que le taux autorisé en Europe. ⁴⁶ Ces carburants peuvent également contenir des taux de benzène et de HAP qui violent les normes européennes.⁴⁷ Des mesures réglementaires peuvent également limiter la quantité de soufre et des substances chimiques toxiques contenus dans l'essence et peut en d'autres façons rendre obligatoire l'utilisation des carburants moins polluants. Un autre sujet de préoccupation par rapport à la santé publique est l'utilisation continue

⁴³PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale, para. 14 Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁴⁴PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale, para. 14 Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁴⁵ <http://zwia.org/standards/zw-definition/>

⁴⁶PNUE (2005), Ouvrir la porte aux véhicules plus propres dans les pays en développement et en transition: le rôle de la basse teneur en soufre des combustibles, rapport du groupe de travail du partenariat soufre pour les véhicules et les carburants propres

⁴⁷Éil Public (2016) Diesel sale: Comment les commerçants Suisses ont inondé l'Afrique de combustibles toxiques, https://www.publiceye.ch/fileadmin/files/documents/Rohstoffe/DirtyDiesel/PublicEye2016_DirtyDiesel_A-Public-Eye-Investigation.pdf

du plomb dans les carburants en aviation, ce qui contribue à la contamination de l'air qui peut affecter de manière préjudiciable les communautés aux voisinages des aéroports.

Les efforts pour contrôler les rejets de mercure provenant des centrales électriques alimentées au charbon sous la Convention de Minamata fournissent des co-avantages et des réductions dans d'autres formes de pollution de l'air. La migration vers les sources d'énergie sans combustion telles que l'énergie solaire et éolienne n'est pas seulement conforme à la Convention de Minamata et la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques, mais il met aussi en œuvre de nombreux éléments de la Stratégie Politique Globale de la SAICM, y compris: la promotion de *«la production moins polluante, des alternatives sûrs pour les produits chimiques préoccupants et les alternatives non chimiques»* et entreprend des recherches pour développer, *«les produits chimiques plus sûrs et les technologies moins polluantes et les alternatives et les technologies non chimiques.»* De nombreux éléments du Plan d'Action Mondial sont orientés vers la responsabilité de l'industrie d'adopter des pratiques plus durables, y compris 11 – 23, 26, 30, 40, 43, 46, 57, 59, 70 et 78.

Les substances chimiques contenus dans les produits, (y compris le plomb, le mercure, de nombreux plastiques et bien d'autres) sont des exemples de matériaux couramment brûlés dans des incinérateurs et pour la production d'énergie qui contribuent à la pollution atmosphérique urbaine. La toxicité des produits chimiques utilisés pour la fabrication de nombreux produits en plastique et les produits d'emballage porte atteinte à l'objectif de recyclage et a le potentiel d'empoisonner l'économie circulaire. En outre, l'utilisation des déchets plastiques comme source d'énergie, Les carburants dérivés des déchets ou la co-incinération dans les fours à ciment et d'autres brûleurs industriels contribuent à la toxicité de notre environnement et la santé humaine à l'échelle mondiale. Les effets de ce problème sur la santé humaine et l'environnement à l'échelle mondiale sont ressentis gravement et de manière disproportionnée dans la région Asie-Pacifique donnant un argument impérieux et urgent pour l'élimination des substances toxiques dans la production des plastiques et l'interdiction des technologies qui brûlent les déchets plastiques. La SAICM a un rôle majeur à jouer dans la promotion des politiques plus sûres liées aux produits chimiques grâce à la réduction des substances toxiques, l'élimination et la substitution pour éviter et finalement éliminer les effets toxiques indésirables intégrées tout au long du cycle de vie des produits et des emballages en plastique provenant de l'extraction, de l'utilisation et l'élimination définitive des matières premières.

L'Objectif 12 du Développement Durable: Assurer des modes de consommation et de production durables

Les cibles sous l'ODD12 comprennent :

12.3 : *« réduire de moitié d'ici 2030, le gaspillage alimentaire mondial par habitant au niveau des détaillants et des consommateurs et réduire les pertes de nourriture le long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. »*

12.4 : *« D'ici 2020, atteindre la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux agréés et réduire de façon significative leur rejet dans l'air, dans l'eau et sur le sol afin de minimiser leurs effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. »*

12.5 : *« réduire substantiellement la production des déchets à travers la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »*

12.6 : *« Encourager les entreprises, surtout les grandes entreprises et les entreprises transnationales, à adopter des pratiques durables et d'intégrer les informations de développement durable dans leur cycle de présentation des rapports. »*

12.7 : *« promouvoir les pratiques de marchés publics qui sont durables, conformément aux politiques et aux priorités nationales ».*

L'ODD12.4 est une paraphrase de l'objectif de la SAICM. En outre, la Stratégie Politique Globale de la SAICM souligne la nécessité de « *réduire la production des déchets dangereux, aussi bien en quantité qu'en toxicité et d'assurer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris son stockage, son traitement et son élimination.* »⁴⁸ La SAICM vise également à prévenir le trafic illicite des déchets. Le Plan d'Action Global de la SAICM a des activités portant sur la prévention et la réduction des déchets, la réduction des déchets à la source et la gestion des ressources avec zéro déchet. De nombreux éléments du Plan d'Action Mondial sont orientés vers les déchets, y compris: 68 – 73, 118, 121-122, 161 – 161, 169, 171, 172, 186-187, 234, 258 – 271 et 272 – 273.

L'adoption par l'industrie des pratiques durables s'exécute dans l'ensemble de l'accord de la SAICM. Dans son énoncé des besoins, l'accord de la SAICM souligne la nécessité de développer, « *des alternatives plus sûres, y compris des alternatives aux produits chimiques préoccupants, et les technologies durables, abordables devraient être vite mises en place* » et que, « *les pays en développement et les pays à économie en transition ont besoin d'un meilleur accès aux technologies et aux alternatives abordables, plus sûres, qui aideront également à réduire le trafic illicite des produits chimiques dangereuses* ». ⁴⁹ La Stratégie Politique Globale de la SAICM inclut la nécessité de promouvoir « *une production moins polluante, les alternatives informées des produits chimiques et les alternatives non chimiques* » et d'entreprendre des recherches pour développer, « *les produits chimiques plus sûrs, les technologies moins polluantes et les alternatives non chimiques et les alternatives.* »⁵⁰ Le Plan Mondial de la SAICM appelle à « *Promouvoir les alternatives afin de réduire et éliminer l'utilisation des pesticides très toxiques* ». Les éléments du Plan d'Action Mondial orientés vers la responsabilité de l'industrie à adopter des pratiques plus durables, y compris 11 – 23, 26, 30, 40, 43, 46, 57, 59, 70 et 78.

Le Plan d'Action Mondial de la SAICM #26 identifie également la nécessité de donner la priorité à l'approvisionnement des, « *mesures de lutte contre les ravageurs moins dangereuses et d'utiliser les meilleures pratiques pour éviter les approvisionnements excessifs ou inappropriés des produits chimiques.* » Un atelier international sur les produits chimiques dangereux qui se trouvent dans le cycle de vie des appareils électriques et électroniques, mandaté par la CIGPC incluait également la nécessité pour les, « *initiatives d'approvisionnement des appareils électriques et électroniques écologiques* » et les politiques d'approvisionnement du gouvernement qui font la promotion pour que « *des équipements électriques et électroniques moins polluants, soient achetés et utilisés dans la mesure du possible.* »⁵¹

Pour plus d'informations sur les sujets pertinents de la SAICM et cet ODD, veuillez consulter les documents de l'IPEN, « *Au-delà de 2020 : Pourquoi la SAICM est-elle importante* » et « *Au-delà de 2020 : Renforcer la priorité politique de la sécurité des produits chimiques.* »

L'Objectif 13 du Développement Durable: Agir urgemment pour combattre le changement climatique et ses impacts

⁴⁸ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale, para. 14, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁴⁹PNUE - OMS (2006) Enoncé des besoins, para. 7, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁵⁰ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale, para. 14, 15 Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁵¹ PNUE (2012) Rapport de l'atelier International sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques, qui s'est tenue à Vienne, du 29 au 31 mars 2011, SAICM/ICCM.3/INF/24

Les cibles sous l'ODD13 comprennent :

13.1 : « renforcer la capacité de résistance et d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans tous les pays. »

En 2009, le Plan de Surveillance Mondiale de la Convention de Stockholm a reconnu l'importance des effets du climat sur les Polluants Organiques Persistants. La 4^{ème} Conférence des Parties à la Convention de Stockholm a mandaté une étude sur la question. En 2011, le PNUE et le Programme d'Evaluation et de Surveillance de l'Arctique (l'un des groupes de travail du Conseil de l'Arctique) a publié une étude sur le changement climatique et les Polluants Organiques Persistants. Le rapport révèle que le changement climatique peut augmenter tant les émissions primaires que les émissions secondaires des Polluants Organiques Persistants et que l'exposition accrue qui en découle « *augmenterait les risques liés à leurs effets néfastes.* »⁵² Le rapport fait des recommandations qui se rapportent aux efforts de la SAICM, y compris l'assainissement des sites contaminés, l'amélioration de la gestion des déchets et les contrôles de l'exportation des déchets électroniques et leur déversement.

L'agriculture durable possède également des liens directs avec les actions sur le changement climatique qui se rapportent à la SAICM. Les travaux sur l'agriculture résiliente face au climat recommande des pratiques intégrées qui incluent l'agroforesterie et minimisant, « *la nécessité d'apports externes (p. ex. l'énergie, les pesticides et engrais chimiques)* ». ⁵³ Le Groupe International d'Experts sur les Systèmes Alimentaires Durables (IPES-Food en anglais) font également état de la nécessité d'un changement de systèmes agro-écologiques, en faisant remarquer que, « *60 % des aliments consommés dans le monde entier vient de petits exploitants agricoles dans les pays en développement où la diversité des cultures est fondamentale pour la résilience des systèmes agricoles.* »⁵⁴

L'Objectif 14 du Développement Durable: Protéger et gérer durablement les océans, mers et ressources marines pour le développement durable

Les cibles sous l'ODD14 comprennent :

14.1 : « D'ici 2025, prévenir et réduire considérablement la pollution marine de toutes sortes, en particulier des activités terrestres, y compris les débris marins et la pollution des nutriments. »

La Stratégie Politique Globale de la SAICM inclut « *la prévention de la pollution, la réduction des risques et l'élimination des risques* » dans ses objectifs, notamment en accordant, « *la priorité à l'application des mesures préventives telles que la prévention de la pollution* ». ⁵⁵ Le Plan d'Action

⁵² PNUE/AMAP, 2011. Changements climatiques et les polluants organiques persistants : prédire les Impacts. Rapport du groupe d'experts PNUE/AMAP. Secrétariat de la Convention de Stockholm, Genève. 62 pp

<http://www.amap.no/documents/doc/climate-change-and-pops-predicting-the-impacts/753>

⁵³ <http://www.FAO.org/Climate-Smart-agriculture/Knowledge/Practices/Integrated/en/>

⁵⁴ IPES-Food (2016), De l'uniformité à la diversité: Un changement de paradigme de l'agriculture industrielle aux systèmes agroécologiques diversifiée. Groupe international d'Experts sur les systèmes alimentaires durables http://www.IPES-Food.org/images/Reports/UniformityToDiversity_FullReport.pdf

⁵⁵ PNUE - OMS (2006), Stratégie Politique Globale, para 14, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

Mondial comprend les activités que les gouvernements pourraient entreprendre pour aborder la prévention de la pollution (éléments 46 et 73) et la gestion de l'écosystème marin (point 120). Un aspect fondamental de la pollution marine abordé par la Convention de Minamata et la SAICM est la pollution par le mercure. Le Plan d'Action Global de la SAICM inclut la réduction des risques posés par le mercure sur la santé humaine et l'environnement (éléments 57 – 60). La Convention de Minamata reconnaît, « *que le mercure est un produit chimique d'intérêt général et de portée mondiale en raison du transport atmosphérique sur de longues distances, de sa persistance dans l'environnement une fois qu'il y pénètre de façon anthropique, de sa capacité à se bioaccumuler dans les écosystèmes et ses effets négatifs et significatifs sur la santé humaine et l'environnement.* »⁵⁶ La Convention reconnaît, « *les leçons importantes de la Maladie de Minamata, en particulier ses effets graves sur la santé et sur l'environnement résultant de la pollution par le mercure et la nécessité d'assurer une bonne gestion du mercure et la prévention de tels événements dans le futur.* »⁵⁷

Le poisson frais peut contenir des concentrations inquiétantes de mercure, POP, et autre substances toxiques. Dans les Petits États Insulaires en Développement (PEID) du Pacifique, il est courant que les ressources naturelles de l'océan soient moissonnées par les bateaux des nations lointaines (qui parfois bénéficient des subventions publiques sur les carburants) dans le cadre des accords bilatéraux. Ces genres d'accords bilatéraux permettent le plus souvent les pratiquent de pêche non durables (telle que la pêche à la seine) qui ne sont pas autorisées dans le pays d'origine. A cause du prix élevé du poisson frais sur le marché international, des quantités croissantes sont exportées vers les pays développés (par exemple l'UE, le Japon, les États Unis) pendant que les populations des PEID et des côtes dépendent du poisson de conserve parce qu'il est bon marché. L'ironie c'est que les populations des pays développés qui responsables de la pollution industrielle (y compris les émissions de mercure à partir des centrales thermiques à charbon) pourraient s'exposer eux-mêmes au mercure et autres polluants transférés à travers le transport à longue distance dans les océans en consommant les poissons importés.

L'exploitation minière en haute mer est également une préoccupation grandissante concernant le dommage à l'environnement marin. La moisson des nodules polymétalliques ne va pas seulement donner lieu à une panache dommageable, mais aussi les eaux sales produites par « déshydratation » peuvent impacter négativement les écosystèmes marins. Les pays évitent la surveillance par l'Autorité Internationale des Fonds Marins en recherchant les accords bilatéraux avec les gouvernements des Îles du Pacifique. Les dommages aux écosystèmes devraient faire partie du coût réel de cette activité.

Les plastiques sont une forme essentielle de la pollution marine. L'ONU Environnement a identifié la pollution marine par les plastiques et en particulier par les micro-plastiques comme une grave menace environnementale globale.⁵⁸ La région de l'Asie-Pacifique a été identifiée comme une région majeure de déversement des déchets plastiques dans notre océan avec les estimations suggérant qu'il y aura plus de plastiques que de poissons dans nos océans d'ici 2050.⁵⁹ Les plastiques dans l'environnement marin, particulièrement les microplastiques, concentrent les pesticides toxiques et autres produits chimiques industriels à des concentrations plus élevées par rapport aux eaux environnantes. Les microplastiques sont facilement ingérés par les organismes marins et ainsi représentent un danger pour la santé humaine

⁵⁶ Convention de Minamata <http://mercuryconvention.org/Convention/tabid/3426/Default.aspx>

⁵⁷ Convention de Minamata <http://mercuryconvention.org/Convention/tabid/3426/Default.aspx>

⁵⁸ PNUE (2016) Les Débris Marins en Plastique et Microplastiques. Leçons au niveau mondial et de la recherche pour inspirer l'action et guider le changement politique. <http://www.unep.org/about/SGB/Portals/50153/UNEA/marine%20Plastic%20Debris%20and%20Microplastic%20Technical%20Report%20Advance%20Copy.pdf>

⁵⁹ Ellen MacArthur Foundation (2016) la nouvelle économie de matières plastiques : Repenser la nouvelle économie du plastique.

parce qu'ils pourraient être d'importantes voies d'exposition aux produits chimiques perturbateurs endocriniens et cancérigènes⁶⁰. La SAICM a un rôle important à jouer dans la promotion des politiques en faveur des produits chimiques plus sûrs grâce à la réduction des substances toxiques, l'élimination et la substitution pour éviter et finalement éliminer les effets toxiques indésirables intégrés tout au long du cycle de vie des produits et des emballages en plastique provenant de l'extraction, de l'utilisation et de l'élimination définitive des matières premières. La toxicité des produits chimiques utilisés pour la fabrication de nombreux produits et des emballages en plastique rend difficile l'objectif de recyclage et a le potentiel d'empoisonner l'économie circulaire. En outre, La RDF ou la co-incinération dans les fours à ciment et dans d'autres chaudières industrielles contribue à la toxicité de notre environnement et de la santé humaine à l'échelle mondiale. Les effets que posent ce problème sur la santé humaine et l'environnement au niveau mondial sont graves et sont ressenties de manière disproportionnée dans la région Asie-Pacifique, Ce qui constitue un argument impérieux et urgent pour l'élimination des substances toxiques dans la production des plastiques et l'interdiction des technologies de combustion des déchets plastiques.

L'Objectif 15 du Développement Durable: Gérer durablement les forêts, combattre la désertification, arrêter et inverser le processus de dégradation des terres et stopper la perte de la biodiversité

Les cibles sous l'ODD15 comprennent :

15.1 : « D'ici 2020, assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes d'eau douce terrestres et fluviaux et leurs services, en particuliers les forêts, les terres humides, les montagnes et les terres arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ».

15.2 : « D'ici 2020, promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable de tous les types de forêts, arrêter la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître substantiellement le boisement et le reboisement dans le monde. »

15.3 : « D'ici 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés... »

15.5 : « Prendre des mesures urgentes et importantes pour réduire la dégradation des habitats naturels, arrêter la perte de la biodiversité et d'ici 2020, protéger et prévenir l'extinction d'espèces menacées. »

15.9 : « D'ici 2020, intégrer les valeurs des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et local, dans les processus de développement, dans les stratégies et les rapports sur la réduction de la pauvreté. »

Cet ODD est pertinent pour les dommages posés sur la santé humaine et l'environnement par les sites contaminés et l'ensemble des pollutions dues aux produits chimiques et aux déchets sur le sol – un problème important dans de nombreux pays.

Cet ODD est pertinente pour les préjudices pour la santé humaine et l'environnement posés par les sites contaminés et la pollution globale par les produits chimiques et déchets sur terre – un problème important dans de nombreux pays. Les écosystèmes océaniques sont également profondément touchés par les activités terrestres qui provoquent la pollution. Pour PIED du Pacific et beaucoup d'autres pays en développement, la mauvaise gestion des déchets a entraîné des déversements historiques des marchandises importées qui contiennent des composants toxiques (y compris les déchets électroniques) qui sont devenus des déchets dangereux lorsque

⁶⁰ <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/publications/the-new-plastics-economy-rethinking-the-future-of-plastics>

mis au rebut. En raison de leur géologie poreuse, le lixiviat résultant d'anciennes décharges est un problème important pour les PEID, parce qu'ils s'infiltrer dans les cours d'eau et dans les lagunes et les océans environnants. Les substances toxiques rémanentes dans ces lixiviats sont absorbées par la vie marine, qui fournit de la nourriture prête pour les pêcheurs de subsistance. Échantillonnage de l'écosystème est nécessaire afin que les responsables politiques et les décideurs puissent en toute confiance formuler des politiques au profit de leurs populations et à prendre des mesures pour réduire les expositions aux toxines en appliquant une gestion rationnelle tant pour les déchets solides que l'hygiène

L'un des domaines prioritaires du Plan d'Action Mondial de la SAICM est : « *la promotion de l'assainissement des sites contaminés* » et les éléments 47, 48 et 243 du Plan d'Action Mondial concernent l'identification et la restauration des sites contaminés afin de réduire les dommages potentiels pour le public et l'environnement. La Convention de Stockholm et la Convention de Minamata exigent aux gouvernements de s'efforcer à élaborer des stratégies appropriées pour l'identification des sites contaminés et d'assurer que leur gestion s'effectue de manière à protéger la santé humaine et l'environnement.

Les composants de la foresterie de cet ODD concernent également la SAICM. La FAO a noté l'importance des systèmes agro-forestiers et l'importance de la gestion des nutriments du sol pour réduire l'utilisation d'engrais. ⁶¹ la FAO souligne également le rôle de l'agroforesterie dans, « *l'aménagement des abris pour les ennemis naturels et de l'utilisation des cultures et des arbres qui sont des mécanismes complémentaires de résistance aux ravageurs, l'agroforesterie réduit le besoin d'utilisation des pesticides* ». ⁶²

L'Objectif 16 du Développement Durable: Promouvoir des sociétés justes, paisibles et inclusives

Les cibles sous l'ODD16 comprennent :

16.7 : « *Assurer les prises de décisions rapides, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux.* »

16.10 : « *assurer l'accès du public à l'information...* »

L'un des principaux objectifs de la Stratégie Politique Globale de la SAICM est l'implication de toutes les parties prenantes aux niveaux locaux, régionaux et mondiaux, « *et la participation du public au processus décisionnel, avec notamment un renforcement du rôle des femmes.* » ⁶³ L'accord souligne que « *les connaissances, les informations et la sensibilisation du public sont les besoins fondamentaux des processus décisionnels pour la gestion rationnelle des produits chimiques...* » ⁶⁴ L'accord de la SAICM souligne la nécessité d'améliorer la prise de décision participative notant « *Que dans de nombreux pays certaines parties prenantes, notamment les femmes et les communautés indigènes, ne participent pas encore à tous les aspects du processus décisionnel lié à la gestion rationnelle des produits chimiques, une*

⁶¹ <http://www.fao.org/forestry/agroforestry/89999/en/>

⁶² <http://www.fao.org/forestry/agroforestry/89999/en/>

⁶³ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale para. 2, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁶⁴ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale para. 8, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

situation qui doit être abordée »⁶⁵ un objectif majeur de de la gouvernance de la SAICM vise , « à promouvoir et à soutenir la participation active et significative de tous les secteurs de la société civile, particulièrement les femmes, les travailleurs et les communautés indigènes, dans les processus réglementaires et d'autres processus décisionnels qui se rapportent à la sécurité des produits chimiques » et, « d'assurer une participation égale des femmes au processus décisionnel sur les politiques concernant les produits chimiques et leur gestion ».⁶⁶

La Convention de Stockholm souligne l'importance des fabricants à « assumer la responsabilité pour atténuer les effets néfastes causés par leurs produits et à fournir des informations aux utilisateurs, aux gouvernements et au public sur les propriétés dangereuses de ces produits chimiques. »⁶⁷ L'article 9 du traité stipule que, « Aux fins de la présente Convention, les informations sur la santé et la sécurité humaine et l'environnement ne doivent pas être considérées comme étant confidentielles. »⁶⁸ La Convention de Stockholm oblige les Parties dans leurs capacités à promouvoir et à mettre « à la disposition du public toutes les informations disponibles sur les polluants organiques persistants » et de faciliter « le développement et la mise en œuvre, en particulier pour les femmes, les enfants et les moins instruits, des programmes d'éducation et de sensibilisation sur les polluants organiques persistants, ainsi que des informations sur les effets des POP sur leur santé et sur l'environnement et les alternatives aux POP. »⁶⁹ la Convention de Minamata indique clairement que, « Aux fins de la présente Convention, les informations liées à la santé et à la sécurité humaine et l'environnement ne doivent pas être considérées comme étant confidentielles. » La Déclaration de Dubaï de la SAICM⁷⁰ souligne la « responsabilité de l'industrie de mettre à la disposition des parties prenantes des données et des informations concernant les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement » et s'engage à « faciliter l'accès du public à l'information appropriée et aux connaissances sur les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, y compris les risques qu'ils posent pour la santé humaine et l'environnement ». ⁷¹ La SAICM renforce le principe de la sécurité des produits chimiques selon lequel les « informations sur les produits chimiques relatifs à la santé et la sécurité humaine et l'environnement ne doivent pas être considérées comme étant confidentielles. »⁷² L'énoncé des besoins de la SAICM note que, « les informations sur de nombreux produits chimiques actuellement utilisés sont limitées ou inexistantes et l'accès aux informations sur les produits chimiques qui existaient déjà est limité ou inexistant » et précise que, « les connaissances, les informations et la sensibilisation du public sont des besoins essentiels pour la prise de décision relative à la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les produits et les articles contenant des produits chimiques. »⁷³

⁶⁵PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale para. 9, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁶⁶ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale para. 16, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁶⁷Préambule de la Convention de Stockholm, <http://chm.pops.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/2232/Default.aspx>

⁶⁸Convention de Stockholm Article 9 para. 5, <http://chm.pops.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/2232/Default.aspx>
<http://chm.pops.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/2232/Default.aspx>

⁶⁹Convention de Stockholm Article 10, <http://chm.pops.int/TheConvention/Overview/TextoftheConvention/tabid/2232/Default.aspx>

⁷⁰ Convention de Minamata, Article 17, <http://mercuryconvention.org/Convention/tabid/3426/Default.aspx>

⁷¹ PNUE - OMS (2006) Déclaration de Dubaï Para. 20, 21, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁷² PNUE - OMS (2006) Déclaration de Dubaï Para. 22, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁷³ PNUE - OMS (2006) Enoncé des besoins, para. 6, 8, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

L'Objectif 17 du Développement Durable: Revitaliser le Partenariat Mondial pour le Développement Durable

Les cibles sous l'ODD17 comprennent :

17.2 : « Les pays développés doivent pleinement mettre en œuvre leurs engagements d'aide publique au développement, y compris l'engagement de nombreux pays développés d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement (APD/RNB) aux pays en développement et de 0,15 à 0,20 % d'APD/RNB aux pays les moins avancés ; les fournisseurs de l'APD sont encouragés à envisager de définir une cible d'au moins 0,20 % d'APD/RNB aux pays les moins avancés. »

17.3 : « Mobiliser les ressources financières supplémentaires pour les pays en développement provenant de sources multiples. »

Les considérations financières sont un élément essentiel permettant d'assurer que les pays en développement et en transition peuvent remplir leurs obligations en vertu des accords sur les produits chimiques – et cela relie des ressources financières directement à l'atteinte des ODD pertinents. La Stratégie Politique Globale de la SAICM adoptée en 2006 a reconnu que l'accès à des ressources financières importantes et à d'autres ressources seront nécessaires pour réaliser la gestion rationnelle des produits chimiques.⁷⁴ Cependant, ces fonds ne se matérialisent jamais à une échelle proportionnelle à la nécessité.

Il faudra des fonds nouveaux et supplémentaires substantiels pour la mise en œuvre complète et robuste de la SAICM et les ODD pertinents dans les pays en développement et en transition du monde. Les mesures à mettre en œuvre doivent être maintenues sur une base continue. Par conséquent, les flux de revenus pour soutenir les infrastructures et les programmes de gestion des produits chimiques nationaux doivent également être à long terme et durables. Une approche réaliste pour mobiliser des ressources à l'échelle nécessaire pour une mise en œuvre robuste de la SAICM doit être mise au point.

L'ONU Environnement a mis au point une approche intégrée pour financer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets qui comprend certains éléments qui pourraient être davantage développés. Cependant, ceci n'a pas encore fourni un afflux important d'aide financière pour la mise en œuvre de la SAICM. Les représentants des gouvernements donateurs aux réunions préparatoires de la SAICM ont eu l'espoir que les agences internationales d'aide au développement fourniraient des fonds considérables pour la mise en œuvre de la SAICM. Ceci n'a pas encore été effectué sur une échelle importante et nécessite d'être suivi.

La participation de l'industrie est vaguement définie dans l'approche intégrée, mais plusieurs aspects sont notés, y compris les amendes, le coût des mesures de relance, et les réductions de la taxe comme incitations. L'un des objectifs est de transférer les coûts de gestion des produits chimiques du gouvernement aux producteurs et aux importateurs qui bénéficient de ces services offerts par le gouvernement. Trois aspects essentiels dans l'approche intégrée sont: la commande et le contrôle, les instruments économiques (tels que le recouvrement des coûts) et les accords volontaires. Dans l'ensemble, la clé pour assurer un financement durable pour la sécurité des produits chimiques est l'internalisation des coûts au sein des industries qui fabriquent les produits concernés. La raison étant que l'argent nécessaire pour s'assurer que les produits chimiques sont gérés en toute sécurité relève, en fin de compte, de la responsabilité des industries qui fabriquent les produits chimiques.

⁷⁴ PNUE, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques : Les textes et résolutions de la SAICM lors de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, 2006, p21 : http://www.saicm.org/images/saicm_documents/saicm%20texts/SAICM_publication_ENG.pdf

Pour plus d'informations sur les sujets pertinents de la SAICM et cet ODD, veuillez consulter le document de l'IPEN, « Au-delà de 2020 : Le financement de la sécurité des produits chimiques. »

> 12 initiatives de programmes avec des objectifs mesurables afin de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030⁷⁵

Les objectifs de Au-delà de 2020 devraient être clairement mesurables avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs adéquates qui facilitent une évaluation courante des succès de l'approche stratégique et des défis. Chaque initiative ci-dessous va produire des résultats significatifs palpables comme l'a souligné dans leurs objectifs clairement mesurables. Ces objectifs devraient servir à élaborer des plans d'action et indicateurs significatifs.

1. Le plomb dans les peintures

Les ODD pertinents: 3, 16

L'Alliance Mondiale pour l'Élimination des Peintures au Plomb encourage avec succès les entreprises d'arrêter la fabrication et la vente des peintures au plomb, encourage les gouvernements à adopter des contrôles réglementaires, et en fournissant des outils aux parties prenantes pour atteindre des résultats concrets sur le terrain. Des réductions importantes et mesurables dans la fabrication et la vente des peintures au plomb ont été réalisées et l'on peut s'attendre à beaucoup plus de réductions. Ces réalisations de prévention primaire se traduisent facilement en des réductions mesurables de l'exposition au plomb des générations futures, et ceux-ci se traduisent à leur tour à la réduction des cas de déficiences mentales, des maladies cardiovasculaires et d'autres maladies non transmissibles.

Les objectifs clés mesurables

1. D'ici à 2020, les données analytiques sur le plomb dans la peinture de 80 pays en développement et en transition sont publiquement disponibles en tant que contribution pour permettre à tous les pays : 1) établir des contrôles réglementaires efficaces juridiquement contraignant en 2022 sur le plomb des peintures décoratives et des peintures au plomb pour d'autres applications plus susceptibles de contribuer à l'exposition au plomb des enfants ; et 2) instaurer des contrôles réglementaires efficaces et juridiquement contraignant en 2027 interdisant l'utilisation du plomb dans la peinture, vernis, teintures, émaux, glaçures, amorces ou autres revêtements.
2. D'ici 2025, la surveillance publiquement accessible sur les teneurs en plomb de la peinture sur le marché montre qu'aucune nouvelle peinture décorative ou peintures pour d'autres applications plus susceptibles de contribuer à l'enfance exposition au plomb sont vendus.
3. D'ici 2027, les stratégies et des conseils sur la gestion sûre de peinture au plomb hérités ont été élaborées et rendues publiques.
4. D'ici 2030, la surveillance disponible publiquement montre qu'aucun vernis, laques, taches, émaux, glaçures, amorces ou des revêtements qui sont fabriqués, vendus, exportés, importés ou utilisés à des fins ne contienne du plomb.

2. Les pesticides hautement dangereux

⁷⁵ Pour une liste plus complète des objectifs décrivant les cotisations de la sécurité des substances chimiques pour atteindre les objectifs de développement durable, veuillez consulter l'annexe 1.

Les ODD pertinents: 2, 3, 8

La Déclaration de Dubaï fait remarquer que l'une des principales raisons pour laquelle les mesures concertées sur les préoccupations liées à la sécurité des produits chimiques ont été prises est la « *dépendance aux pesticides dans l'agriculture* ». ⁷⁶ En 2015, la CIGPC4 a adopté la résolution IV/3 reconnaissant les Pesticides hautement dangereux (HHPs en anglais) comme une Question de Préoccupation Mondiale de la SAICM. ⁷⁷ Les délégués ont reconnu « *que les pesticides très dangereux causent des effets indésirables sur la santé et l'environnement dans de nombreux pays, notamment dans les pays à revenus faibles et à revenus intermédiaires* » et ont accepté de mener des efforts concertés pour mettre en œuvre une stratégie élaborée par la FAO, le PNUE et l'OMS. Les délégués ont en outre indiqué que cela devrait être fait, "en mettant l'accent sur la promotion des alternatives basées sur l'agro-écologie ». La FAO et l'OMS ont élaborés les critères techniques pour définir les HHP et Pesticide Action Network International a aussi contribué avec critères supplémentaires pour les définir ⁷⁸. Au-delà de 2020 la SAICM peut contribuer à l'Agenda 2030 en développant un plan d'action mondial pour mettre en œuvre cette stratégie de la FAO, du PNUE et de l'OMS dans le but d'accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs agricoles et en même temps parvenir à des réductions significatives et mesurables des expositions des êtres humains et l'environnement aux pesticides très dangereux à travers la mise en œuvre de l'agro-écologie.

Les objectifs clés mesurables

1. Identifier et rendre accessibles au public, les informations environnementales et sanitaires sur 50 pesticides qui devraient être classés comme étant très dangereux dans les conditions de leur utilisation normale dans 75 pays en développement et en transition d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
2. Fournir des conseils sur des alternatives plus sûres aux pesticides hautement dangereux en accordant la priorité aux alternatives non chimiques et aux approches écosystémiques de la production durable des aliments et des fibres dans 50 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Éliminer progressivement la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de 20 pesticides très dangereux dans 50 pays d'ici 2025 et dans 150 pays d'ici 2030.
4. D'ici 2030, fournir de l'aide à 1 000 000 agriculteurs dans 100 pays afin de leur permettre de mettre fin à l'utilisation des pesticides hautement dangereux tout en conservant leurs moyens de subsistance agricoles.

3. les produits chimiques contenus dans les produits

Les ODD pertinents: 3, 8, 16

La Déclaration de Dubaï de la SAICM stipule que : « *nous soulignons la responsabilité de l'industrie de rendre accessible aux parties prenantes, des données et des informations sur les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement. Celles dont elles ont besoin pour utiliser les produits chimiques et les produits qui en découlent sans risque.* » ⁷⁹ L'un des objectifs de la Stratégie Politique Globale de la SAICM est que « *ces informations sur les produits chimiques tout au long de leur cycle de*

⁷⁶PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁷⁷ PNUE (2015) IV/3 Pesticides hautement dangereux, rapport de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques sur les travaux de sa quatrième session, SAICM/ICCM.4/15

⁷⁸ Voir PAN International list of HHPs, December 2016, in <http://pan-international.org/resources/>

⁷⁹ PNUE - OMS (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

*vie, y compris, là où cela est nécessaire le cas des produits chimiques contenus dans les produits, sont disponibles, accessibles, faciles à comprendre, adéquates et appropriées aux besoins de toutes les parties prenantes. Les types d'informations appropriées incluent leurs effets sur la santé humaine et l'environnement, leurs propriétés intrinsèques, leurs utilisations potentielles, leurs mesures de protection et leur réglementation. »*⁸⁰ Au-delà de 2020, la SAICM devrait avoir plus d'informations sur les produits chimiques contenus dans les produits à travers la mise en œuvre par le secteur privé du programme convenu sur les produits chimiques contenus dans les produits, la surveillance et le traitement de la question à la base avec des informations complètes sur les produits chimiques qui se trouvent sur le marché. Notez qu'un certain nombre de listes de substances chimiques préoccupantes pourrait être utile à redoubler d'efforts sur ce sujet, y compris la liste « Substitute It Now (SIN) »⁸¹ et les listes et les résultats du suivi effectués par le Conseil Danois de la consommation⁸², entre autres.

Les objectifs clés mesurables

1. Surveiller 50 produits chimiques préoccupants⁸³ contenus dans les produits de consommation dans 75 pays avec des résultats accessibles au public et qui sera achevé en 2025.
2. D'ici 2030, le secteur privé met en œuvre le programme sur les produits chimiques contenus dans les produits de la SAICM dans 150 pays.
3. Le secteur privé fournit publiquement des informations complètes sur les effets néfastes de tous les produits chimiques qui se trouvent dans le commerce d'ici 2030 incluant les effets mutagènes, cancérigènes et les effets nocifs sur la reproduction, le développement, les systèmes endocrinien, immunitaire et nerveux

4. Les produits dangereux qui se trouvent tout au long du cycle de vie des appareils électriques et électroniques

Les ODD pertinent: 3, 8, 12

La Nouvelle Question de Politique Générale de la SAICM couvre la conception, la production, l'utilisation et les aspects liés à la fin du cycle de vie des produits chimiques dangereux contenus dans les appareils électriques et électroniques. Jusqu'à présent, la question se concentre principalement sur les déchets électroniques et Au-delà de 2020, la SAICM devrait porter son attention sur les éléments de conception et de réalisation du cycle de vie. Peu de questions de la SAICM sont aussi pertinentes au public comme l'est celle-ci et plus d'attention et de travail devraient être menés pour faire avancer les recommandations faites par l'Atelier International mandaté par la CIGPC relatives aux produits dangereux contenus dans les appareils électriques et électroniques tout au long de leur cycle de vie. Cet atelier organisé par l'ONUDI s'est tenu à Vienne les 29-31 mars 2011.

Les objectifs clés mesurables

⁸⁰ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale para. 7, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁸¹ <http://chemsec.org/business-tool/sin-list/>

⁸² <http://kemi.taenk.dk/english>

⁸³ Les groupes de produits chimiques qui pourraient être prioritaires comprennent les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PTS), les substances très persistantes et très bioaccumulables ; produits chimiques qui sont des agents cancérigènes ou mutagènes ou qui sont préjudiciables, entre autres, le reproducteur, endocrinien, immunitaire ou systèmes nerveux ; les polluants organiques persistants (POP), mercure et autres produits chimiques d'intérêt mondial ; substances chimiques produites ou utilisées dans des volumes élevés ; large dispersives ; substance chimique et autres produits chimiques préoccupants à l'échelle nationale. Para de stratégie politique globale de l'approche stratégique 9.

1. D'ici 2025, évaluer la mise en œuvre des recommandations de l'atelier qui s'est tenu à Vienne en 2011 portant sur les produits chimiques contenus dans les appareils électriques et électroniques tout au long de leur cycle de vie dans 20 pays qui conçoivent et/ou fabriquent les équipements électriques et électroniques.
2. D'ici 2025, élaborer et diffuser publiquement une liste de produits chimiques préoccupants pour la santé humaine et l'environnement et qui sont utilisés dans la fabrication des appareils et des produits électroniques.
3. D'ici 2030, 50 pays ont promulgués des réglementations significatives sur le droit de connaître concernant les travailleurs qui fabriquent les appareils électriques et électroniques y compris les sous-traitants.

5. Les Produits Chimiques Perturbateurs Endocriniens (PCPE)

Les ODD pertinents: 3, 16

Les produits chimiques perturbateurs endocriniens sont un problème mondial et omniprésent. L'exposition aux PCPE a lieu à la maison, au bureau, à la ferme, dans l'air que nous respirons, dans les aliments que nous consommons et dans l'eau que nous buvons. Malgré cette exposition généralisée, il manque d'informations sur les perturbateurs endocriniens et il y a des difficultés à accéder aux informations dans les pays en développement et en transition. Les organismes chargés de la réglementation ne peuvent pas identifier quels produits sont des perturbateurs endocriniens, leur présence dans les médias, dans les aliments, les produits etc. est inconnue, et dans de nombreux pays, ces substances ne sont pas réglementées. Le rapport sur l'État des Connaissances Scientifiques du PNUE/l'OMS relatif aux perturbateurs endocriniens décrit les informations scientifiques actuelles et les effets sur la santé humaine et recommande les analyses améliorées et la réduction de l'exposition.⁸⁴

Les objectifs clés mesurables

1. D'ici 2020, l'ONU Environnement rassemble une liste des produits chimiques perturbateurs endocriniens (PCPE), les perturbateurs endocriniens potentiels et les sources d'exposition extraites du rapport de l'UNEP / WHO sur l'état des connaissances scientifiques et d'autres sources et rend ces informations accessibles au public sur son site Internet.
2. D'ici 2025, mener des études de surveillance des perturbateurs endocriniens dans 4-6 pays en développement et en transition dans quatre régions des Nations Unies pour un total de 16 à 24 pays.
3. D'ici 2030, les résultats issus des recherches et de la surveillance sont traduits en mesures de contrôle des PCPE dans 5 pays développés et 3 pays en développement et en transition dans quatre régions des Nations Unies pour un total de 17 pays.

6. les Nanotechnologies et les nanomatériaux fabriqués

Les ODD pertinents: 3, 16

Parmi d'autres éléments, les nanomatériaux sont présents dans les aliments, les produits cosmétiques, les appareils ménagers, les ordinateurs, les téléphones mobiles, les produits pharmaceutiques, les textiles, la céramique, les matériaux de construction, les équipements sportifs et les armes de guerre, entre autres, bien qu'il n'existe aucun inventaire des nanomatériaux contenus dans les produits qui soit disponible au public.⁸⁵ Il existe beaucoup d'incertitudes sur les dangers potentiels liés aux nanomatériaux, mais les

⁸⁴ PNUE, WHO (2013) État de la science sur les perturbateurs du système endocrinien, ISBN : 978-92-807-3274-0 (PNUE) et 978 92 4 150503 1 (OMS) (classification NLM : WK 102)

⁸⁵ Foladori G, N Invernizzi, F Bejarano (2012). Les Implications sociales et environnementales du développement de la nanotechnologie en Amérique latine et les Caraïbes. ReLANS / IPEN / CMS-UCSB

politiques se sont principalement focalisées sur l'accélération de leur utilisation avec très peu d'attentions de la toxicité ou des approches de précaution.^{86, 87, 88} Au-delà de 2020, la SAICM devrait aborder la question relative aux informations en travaillant afin d'établir un inventaire mondial des nanomatériaux. La sécurité des nanotechnologies et nanomatériaux devrait être considérée en synergie avec les questions relatives à la sécurité des travailleurs dans la SAICM, en surveillant la santé des travailleurs dans l'industrie de la nanotechnologie.

Les objectifs clés mesurables

1. D'ici 2025, établir un inventaire mondial, valide et publiquement disponible des nanomatériaux se trouvant sur le marché.
2. Réaliser la surveillance biologique et la surveillance sanitaire des travailleurs manipulant des nanomatériaux dans 15 pays d'ici 2025 ; dans 50 pays d'ici 2030.
3. D'ici 2030, le secteur privé fournit publiquement des informations complètes et vérifiables sur les effets indésirables pour tous les nanomatériaux dans le commerce, notamment mutagénicité, la cancérogénicité et des effets nocifs sur systèmes de reproduction, de développement, endocrinien, immunitaire et nerveux.
4. D'ici 2030, supporter le développement de la gouvernance adéquate et des cadres réglementaires dans 5 pays dans 5 régions des Nations Unies pour un total de 25 pays

7. Les polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement (PPPE)

Les ODD pertinents: 3, 7

À la CIGPC4, les polluants pharmaceutiques ayant des effets persistants dans l'environnement – un problème qui concerne principalement la pollution des eaux – a été adoptée comme une Nouvelle Question de Politique Générale de la SAICM. En plus, dans le Plan d'Action Mondial de la SAICM, l'activité 203 est basée sur l'évaluation des rejets des polluants dans l'air, au sol et dans l'eau. Plus généralement, la réduction de la pollution, l'élimination des déversements et la réduction des rejets des produits chimiques dangereux et des matières est un aspect important qui est au centre de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Il est également d'une importance capitale pour la minimisation des effets néfastes notables causés sur l'environnement et la santé humaine par des expositions aux produits chimiques dangereux et aux déchets. Au-delà de 2020, la SAICM peut donc encore développer d'autres futures initiatives de la SAICM et les plans d'action associé à l'ODD7

<http://IPEN.org/documents/social-and-Environmental-implications-Nanotechnology-Development-Latin-America-and>

⁸⁶ Senjen R, Foladori G, D Azoulay (2013). Les Implications sociales et environnementales du développement de la nanotechnologie dans la région Asie-Pacifique. NTN (National Toxics Network Australia) / ReLANS (nanotechnologie latino-américain et réseau de la société) / IPEN

<http://IPEN.org/sites/default/files/documents/social%20and%20Enviro%20Implications%20of%20Nano%20Development%20in%20Asia-Pacific.pdf>

<http://kemi.taenk.dk/english>

⁸⁷ Musée de N, Foladori G, D Azoulay (2012). Les Implications sociales et environnementales du développement de la nanotechnologie en Afrique

<http://IPEN.org/documents/social-and-Environmental-implications-Nanotechnology-Development-Africa>

⁸⁸ Foladori G, N Invernizzi, F Bejarano (2012). Les Implications sociales et environnementales du développement de la nanotechnologie en Amérique latine et les Caraïbes. ReLANS / IPEN / CMS-UCSB

<http://IPEN.org/documents/social-and-Environmental-implications-Nanotechnology-Development-Latin-America-and>

Les objectifs clés mesurables:

1. D'ici 2022, élaborer une feuille de route mondiale sur comment les produits pharmaceutiques peuvent être produits, utilisés et éliminés d'une manière durable, en mettant l'accent sur l'utilisation rationnelle/qualité des médicaments (humains et vétérinaires), prévenir la résistance aux antimicrobiens et à réduire et éliminer la pollution pharmaceutique en aval des installations de production.
2. D'ici 2025, dresser un inventaire des techniques disponibles dans les usines de traitement des eaux usées pour détruire les polluants pharmaceutiques, applicables dans tous les pays.
3. D'ici 2025, mettre en place un suivi régulier et reddition de comptes publique des sources d'eau dans 50 pays, y compris l'eau potable, eaux superficielles et souterraines sources, effluents de traitement des eaux usées et des boues d'épuration pour la présence des PPPE et de leurs produits de transformation bioactive.
4. D'ici 2025, les gouvernements et le secteur privé appliquent la responsabilité élargie des producteurs afin que l'industrie pharmaceutique soit responsable de tous les déchets pharmaceutiques tout au long du cycle de vie de leurs produits
5. D'ici 2030, réaliser une production propre et zéro rejet de produits pharmaceutiques dans l'environnement.

8. zéro déchet

Les ODD pertinents: 11, 12, 13

L'ODD11 invite les pays à aborder la gestion des déchets municipaux et d'autres déchets pour rendre les villes durables. Zéro déchet est l'approche la plus conforme à la réalisation des objectifs de la gestion durable des déchets, puisqu'elle aborde la gestion durable des ressources. Les objectives de la réduction des risques de la SAICM incluent la réduction de « *la production des déchets dangereux, aussi bien en quantité et qu'en toxicité et d'assurer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris son stockage, son traitement et son élimination* ». ⁸⁹ Les points du Plan d'Action Global qui sont pertinents à la gestion des déchets y compris la génération de zéro déchet sont décrits dans les éléments 68 à 73, 118, 121, 161-162, 169, 171-172, 187, 234, 258-262 et 272-273.

Les objectifs clés mesurables :

1. D'ici 2025, toutes les grandes villes de plus d'un million d'habitants doivent faire un audit des déchets pour savoir la quantité et le type de déchets qui y sont produits, importés et exportés.
2. D'ici 2030, la mise en œuvre de la séparation des déchets à la source pour la réutilisation, le recyclage et le compostage dans toutes les grandes villes.

⁸⁹ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale para 14, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

3. D'ici 2030, le secteur privé fabrique des produits qui sont non toxiques, durables ; réutilisables ; faciles à démonter, à réparer et à reconstruire ; emballés de façon minimale et convenable; recyclables et/ou compostables à la fin de leur cycle de vie et rend compte publiquement des progrès accomplis périodiquement.
4. D'ici 2030, faciliter l'économie circulaire/systèmes du berceau au berceau sans recyclage des produits toxiques dans 100 pays dans 5 régions des Nations Unies.

9. Le droit de savoir en milieu de travail

Les ODD pertinents: 3, 8, 16

La Déclaration de Dubaï de la SAICM fait remarquer que l'une des raisons pour laquelle l'on doit mener des actions concertées sur les produits chimiques toxiques est : « *l'exposition des travailleurs aux produits chimiques nocifs et les préoccupations concernant les effets à long terme des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement.* »⁹⁰ les travailleurs ont un besoin particulièrement important – qui leur est souvent refusé- celui d'avoir l'accès total aux informations sur les produits chimiques qu'ils utilisent et sur les dangers causés par ces produits chimiques. La Déclaration de Dubaï de la SAICM stipule que, « *nous soulignons la responsabilité de l'industrie de rendre accessible aux parties prenantes des données et des informations sur les effets sanitaires et environnementaux des substances chimiques. Celles dont elles ont besoin pour utiliser les produits chimiques et les produits qui en découlent sans risque* »⁹¹ Au-delà de 2020, la SAICM peut faire bien plus que ce qui a été fait dans le passé pour promouvoir des initiatives visant à promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs. Dans certains cas, ceci pourrait être la promotion du milieu de travail axé sur les activités qui sont liées aux Nouvelles Questions de Politiques Générales et des Préoccupations d'Intérêt Général déjà identifiées telles que: les pesticides hautement dangereux; les produits dangereux contenus dans les appareils électroniques (visant à prévenir les expositions des travailleurs aux produits toxiques tant à partir du point de production qu' au cours de la récupération et de la gestion des déchets lorsque ces appareils sont à la fin de leur cycle de vie) ; et les substances chimiques contenus dans les produits.

Les objectifs clés mesurables

1. D'ici à 2030, la Convention 170 de l'OIT ratifiée et mise en œuvre dans tous les pays.
2. D'ici à 2030, établir et faire respecter les réglementations sur la santé et la sécurité au travail et qui assurent aux travailleurs le droit réel de savoir, donnent la priorité à la prévention, établissent les limites de l'exposition qui protègent les populations les plus vulnérables et assurent une protection égale en milieu de travail et dans la Communauté dans 150 pays.
3. L'OMS initie un programme de surveillance des risques dans 75 pays d'ici 2025 pour identifier des milieux agricoles où il y a des expositions particulières aux pesticides et des dangers pour la santé des travailleurs ; dans 150 pays d'ici 2030.
4. Mener une veille sanitaire et une biosurveillance des travailleurs manipulant les produits chimiques perturbateurs endocriniens et les nanomatériaux dans 50 pays d'ici 2025; et dans 100 pays d'ici 2030.
5. D'ici à 2020, le secteur privé parachève un inventaire des produits chimiques dangereux utilisés dans les procédés de fabrication comme un point de référence pour la réduction subséquente et rend compte publiquement de leur empreinte chimique périodiquement.

⁹⁰ UNEP - WHO (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

⁹¹ UNEP - WHO (2006) Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

10. L'agriculture écologique

Les ODD pertinents: 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13

En 2009, l'Évaluation Internationale pour les Connaissances Agricoles, la Science et la Technologie pour le Développement (EICASTD) a conclu qu'il est nécessaire de changer des pratiques agricoles actuelles pour les systèmes d'agriculture durables capables de fournir à la fois l'accroissement significatif de la productivité et d'améliorer les services écosystémiques. Il a noté que le développement durable peut être promu à travers les intrants agrochimiques réduits et l'utilisation des approches de gestion agro-écologique. La FAO promeut un paradigme de l'intensification de la production agricole durable (IPAC) qui conserve et renforce les ressources naturelles et développe un agrosystème sain comme la première ligne de défense contre des ravageurs. Il est basé sur une approche écosystémique : les apports de terres, d'eau, de semences et d'engrais viennent en supplément aux processus naturels qui soutiennent la croissance des plantes, la pollinisation, la prédation naturelle pour la lutte contre les parasites et le biote du sol qui améliorent l'accès des plantes aux nutriments. Il s'appuie sur la contribution de la nature à la croissance des cultures et utilise des apports extérieurs appropriés selon les besoins. De plus, la FAO a sponsorisé les symposiums internationaux et régionaux sur l'agroécologie avec la participation des centaines d'experts et des organisations rurales de base.⁹² A la Conférence des Parties de la Convention de Stockholm en mai 2013, les Parties avaient unanimement accordé la priorité aux approches écosystémiques de contrôle des ravageurs pour remplacer l'insecticide endosulfan qui est listé sous la Convention pour une élimination mondiale.⁹³ Enfin, en 2015, la CIGPC4 a adopté la résolution IV/3 reconnaissant les Pesticides hautement dangereux comme une question de Préoccupation d'Intérêt Mondiale de la SAICM.^{94, 95} Les délégués ont reconnu « *que les pesticides hautement dangereux causent des effets nocifs sur la santé et l'environnement dans de nombreux pays, particulièrement dans les pays à revenus faibles et à revenus intermédiaires* » et ont accepté de mener des actions concertées pour mettre en œuvre une stratégie élaborée par la FAO, le PNUE et l'OMS. Les délégués ont en outre indiqué que cela devrait être fait, "en mettant l'accent sur la promotion des alternatives basées sur l'agro-écologique." Au-delà de 2020, la SAICM peut contribuer à l'Agenda 2030 en mettant au point une initiative axée sur l'agro-écologie. Cette initiative pourrait agir en synergie avec la question préoccupation d'intérêt centrée sur les pesticides hautement dangereux mais élargirait la question conformément aux ODD2 et à d'autres ODD pertinents.

Les objectifs clés mesurables

1. Adopter dans 75 pays d'ici 2025, les politiques et les instruments qui permettent de mettre en œuvre les stratégies agro-écologiques et les pratiques qui réduisent les intrants synthétiques, tels que les pesticides et les engrais, et qui sont basées sur la nutrition bio-diversifiée et intégrée des sols et qui augmentent donc la productivité agricole de manière durable, renforcent l'adaptation aux changements climatiques et atténuent les gaz à effet de serre ; dans 150 pays d'ici 2030.
2. Augmenter les marchés locaux de 50 % dans 75 pays d'ici 2025, afin que l'augmentation de la production et de la productivité agricole soit traduite par des revenus plus élevés ; dans 150 pays d'ici 2030.

⁹² Voir <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/spi/en/>

⁹³ Rapport de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants sur les travaux de sa sixième réunion. SC-6/8 : Programme de travail concernant l'endosulfan, point 2. P46.

[http://chm.pops.int/Convention/Conférence des Parties \(COP\) / ReportsandDecisions/tabid/208 /Default.aspx](http://chm.pops.int/Convention/Conférence%20des%20Parties%20(COP)/ReportsandDecisions/tabid/208/Default.aspx)

⁹⁴ PNUE (2015) IV/3 Les Pesticides Hautement Dangereux, rapport de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques sur les travaux de sa quatrième session, SAICM/ICCM.4/15

⁹⁵ PNUE (2016) Les Débris Marins en Plastique et Microplastiques. Les leçons au niveau mondial et la recherche pour inspirer l'action et de guider le changement politique.

<http://www.unep.org/about/SGB/Portals/50153/UNEA/marine%20Plastic%20Debris%20and%20Microplastic%20Technical%20Report%20Advance%20Copy.pdf>

3. Mettre en œuvre des politiques et leurs instruments pour assurer l'accès à l'éducation, aux terres, à la vulgarisation agricole et au crédit équitable entre les femmes et les hommes, en respectant les cultures et les pratiques communautaires d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.

11. Les plastiques

Les ODD pertinents: 11, 12, 14

L'ONU Environnement a identifié la pollution marine par les plastiques et en particulier par les microplastiques comme une grave menace environnementale mondiale. La région de l'Asie-Pacifique a été identifiée comme une région principale de déversement des déchets plastiques dans notre océan avec des estimations suggérant que d'ici 2050 il y aura plus de plastiques que de poissons dans nos océans.⁹⁶ la SAICM a un rôle majeur à jouer dans la promotion des politiques plus sûres sur les produits chimiques grâce à la réduction des produits toxiques, à l'élimination et à la substitution pour éviter et finalement éliminer les effets toxiques néfastes intégrés tout au long du cycle de vie des produits et des emballages en plastiques provenant de l'extraction, de l'utilisation et de l'élimination définitive des matières premières.

Objectifs clés mesurables

1. D'ici 2023, faire des audits sur les plastiques qui se trouvent dans les déchets municipaux et industriels et publier publiquement les résultats dans 50 pays.
2. D'ici 2025, interdire les emballages et les produits en plastique multicouches, à usage unique, notamment des sachets, dans 150 pays.
3. Le secteur privé finance les usines de recyclage dans 75 pays d'ici 2025, dans 150 pays d'ici 2030
4. D'ici 2022, initier un programme de surveillance des produits chimiques dans les plastiques dans les océans du monde comme une mesure de l'évaluation de l'effectivité de la SAICM et des conventions chimiques

12. Les femmes et la sécurité des produits chimiques

Les ODD pertinents: 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Malgré le fait que les femmes représentent près de la moitié de la population et que les expositions aux produits chimiques soient répandues ; les aspects de la sécurité des produits chimiques liés au genre ont été largement ignorés.⁹⁷ Le Principe de Rio 20 stipule que : « *les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle pour atteindre le développement durable.* »⁹⁸ La Déclaration ministérielle de Dubaï de la SAICM engage les gouvernements à « *travailler vers une gouvernance effective et efficace de gestion des produits chimiques au moyen de la transparence, de la participation du public et de la responsabilité impliquant tous les secteurs de la société, s'efforçant en particulier pour la participation égale des femmes dans la*

⁹⁶ Ellen MacArthur Foundation (2016) La nouvelle économie de matières plastiques: Repenser la nouvelle économie plastique.

<https://www.ellenmacarthurfoundation.org/publications/the-New-Plastics-Economy-Rethinking-the-future-of-Plastics>

⁹⁷ Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter le document de l'IPEN, Au-delà de 2020: Les femmes et la sécurité chimique

⁹⁸ Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (1992) Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,

<http://www.unep.org/documents.multilingual/default.asp?documentid=78&articleid=1163>

gestion des produits chimiques »⁹⁹ Les mesures de réduction des risques doivent être améliorées, «*pour prévenir les effets néfastes des produits chimiques sur la santé des enfants, des femmes enceintes, des populations fécondes, des personnes âgées, des pauvres, des travailleurs et d'autres groupes vulnérables et des environnements sensibles.* »¹⁰⁰ Au-delà de 2020, la SAICM devrait aborder des aspects liés aux relations entre femmes et la sécurité des produits chimiques dans chacun de ses Nouvelles Questions de Politiques Générales et ses Questions d'Intérêt. Ceux-ci pourraient inclure le manque de données, la disparité dans les évaluations environnementales et les impacts, les expositions en milieu professionnel et la prise des décisions.

Les objectifs clés mesurables

1. Rendre la question liée aux femmes et à la sécurité des produits chimiques une Question Préoccupante.
2. Aborder la question liée aux relations entre femmes et la sécurité chimique dans toutes les Nouvelles Questions de Politiques Générales et les Préoccupations d'Intérêt de la SAICM.
3. Inclure les femmes et les composants de la sécurité des produits chimiques comme une composante intégrée dans tous les IOMC et les projets nationaux.

⁹⁹ PNUE - OMS (2006) Déclaration de Dubaï, para 7, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

¹⁰⁰ PNUE - OMS (2006) Stratégie Politique Globale, para 7, Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques

http://www.saicm.org/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=475

Annexe 1 : Les contributions de la sécurité des produits chimique pour atteindre les Objectifs du Développement Durable

La contribution de la SAICM à l'ODD2 : « *En finir avec la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable* », y compris 2.3 : « *doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les femmes, les peuples indigènes, les petits agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs, notamment grâce à la sécurisation et à l'égalité d'accès aux terres...* »; 2.4 : assurer des « *systèmes de production alimentaire durable et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes* »; et 2,5 : « *maintenir la diversité génétique des semences, des plantes cultivées...* »

SAICM 2.1 Mettre pleinement en œuvre les pratiques et les stratégies agro-écologiques

1. Adopter dans 75 pays d'ici 2025 les politiques et les instruments permettant de mettre en œuvre les stratégies et les pratiques agro-écologiques qui réduisent les intrants synthétiques tels que les fertilisants et les pesticides et sont basées sur la diversité biologique et la nutrition intégrée des sols, augmentent la productivité agricole de manière durable et renforcent l'adaptation aux changements climatiques et atténuent les gaz à effet de serre ; dans 150 d'ici 2030.
2. Augmenter les marchés locaux de 50 % dans 75 pays d'ici 2025, afin que l'augmentation de la production agricole et la productivité soit traduite par des revenus plus élevés ; en particulier pour les petits agriculteurs dans 150 pays d'ici 2030.
3. Adopter les mesures politiques concrètes pour sécuriser l'accès légal au terre dans 75 pays en 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 2.2 L'élimination progressive des pesticides hautement dangereux

1. Sensibiliser au sujet des méfaits des pesticides hautement dangereux (HHPs) et la disponibilité d'alternatives plus sûres dans 150 pays d'ici 2025.
2. Fournir des conseils sur des alternatives plus sûres aux pesticides hautement dangereux en accordant la priorité à des alternatives non chimiques et à des approches écosystémiques de la production durable des aliments et des fibres à 50 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Identifier et rendre accessible au public, les informations environnementales et sanitaires sur 80 pesticides qui devraient être classés comme très dangereux dans les conditions de leur utilisation normale dans 75 pays en développement et en transition d'ici 2025 ; dans 150 d'ici 2030.
4. Éliminer progressivement la fabrication, l'importation, la vente et l'utilisation de 20 pesticides hautement dangereux dans 50 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
5. Fournir des conseils et promouvoir l'aide afin d'identifier et de réduire l'exposition aux pesticides hautement dangereux y compris près des zones de culture, particulièrement aux environs des écoles, des hôpitaux et des zones urbaines dans 150 pays d'ici 2030.
6. Fournir de l'aide à 1 000 000 agriculteurs dans 100 pays pour leur permettre de mettre fin à l'utilisation des pesticides très dangereux avec les alternatives agroécologiques tout en conservant leurs moyens de subsistance agricoles d'ici 2030.

Les contributions de la SAICM à l'ODD3 : « *Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous âges* », y compris 3.4 : « *réduire d'un tiers le décès précoce dû aux maladies non transmissibles grâce à la prévention et au traitement et promouvoir le bien-être et la santé mentale* »; et 3.9 : « *réduire sensiblement le nombre de décès et de maladies causés par les produits chimiques dangereux et la pollution de l'air, de l'eau et la contamination des sols.* »

SAICM 3.1 établir la législation sur le contrôle des produits chimiques et ratifier les conventions sur les produits chimiques

1. Ratifier les Conventions de Bâle, Minamata, Rotterdam et Stockholm et les Conventions 155, 170, 174 et 184 de l'OIT dans tous les pays d'ici 2030 et préparer des plans nationaux pour leur mise en œuvre.
2. Établir et faire appliquer la législation fondamentale sur le contrôle des produits chimiques fondée sur le principe de précaution et qui intègrent les mesures de prévention de la pollution dans 150 pays d'ici 2030.
3. Établir et mettre en œuvre des instruments de récupération du coût pour recouvrer les coûts de gestion des produits chimiques des industries produisant/important/utilisant les produits chimiques dans 150 pays en 2030.
4. La SAICM utilise le rapport des Nations Unies Environnement sur l'internalisation des coûts (voir IPEN, « Au-delà de 2020: financement de la sécurité chimique ») et autres documents pertinents pour fournir les formations juridique et politique sur l'internalisation des coûts globaux et régionaux consécutives à la tenue des réunions régionales de la SAICM, qui doivent notamment inclure la participation du personnel gouvernemental approprié des pays responsables de l'élaboration et l'exécution de ces types de lois.
5. Ratifier l'Amendement d'Interdiction à la Convention de Bâle d'ici 2020.
6. D'ici à 2020, les données analytiques sur le plomb dans la peinture de 80 pays en développement et en transition sont publiquement disponibles en tant que contribution pour permettre à tous les pays : 1) établir des contrôles réglementaires efficaces juridiquement contraignant en 2022 sur le plomb des peintures décoratives et des peintures au plomb pour d'autres applications plus susceptibles de contribuer à l'exposition au plomb des enfants ; et 2) instaurer des contrôles réglementaires efficaces et juridiquement contraignant en 2027 interdisant l'utilisation du plomb dans la peinture, vernis, teintures, émaux, glaçures, amorces ou autres revêtements.
7. D'ici à 2030, la surveillance disponible publiquement montre qu'aucun vernis, laques, taches, émaux, glaçures, amorces ou des revêtements qui sont fabriqués, vendus, exportés, importés ou utilisés à des fins ne contienne du plomb.
8. Élaborer et faire respecter les réglementations sur la santé et la sécurité au travail qui fournissent des droit de savoir aux travailleurs, donnent la priorité à la prévention, établissent les limites de l'exposition qui protègent les populations les plus vulnérables et fournissent une protection égale en milieu de travail et la Communauté dans 150 pays d'ici 2030.
9. Adopter dans 75 pays d'ici 2025, les instruments politiques qui interdisent l'utilisation des toxiques neuro-développementaux cancérigènes et les produits chimiques perturbateurs endocriniens dans les produits, y compris les produits utilisés pour les soins personnels et les produits nettoyants, les matériaux qui sont en contact avec les aliments et les jouets/ et les produits pour enfants, en faveur des alternatives sûres ; dans 150 d'ici 2030.
10. Adopter des instruments politiques pour réduire, substituer et éliminer les appareils dangereux contenus dans les appareils électriques et électroniques dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 d'ici 2030.
11. Réaliser la surveillance biologique et la surveillance sanitaire des travailleurs manipulant des nanomatériaux dans 15 pays d'ici 2025 ; dans 50 d'ici 2030.
12. Éliminer les expositions aux neurotoxines dans tous les pays d'ici 2030.

SAICM 3.2 réduire et éliminer l’empoisonnement par les pesticides

1. Lancer un programme de surveillance des risques afin d’identifier des milieux agricoles où surviennent les expositions à certains types de pesticides et qui constituent des dangers pour la santé chez les travailleurs.
2. Mettre à jour des données sur l’empoisonnement causé par les pesticides pour les pays d’Afrique, de l’Asie-Pacifique, de l’Europe Centrale et de l’Est et de l’Amérique latine et les Caraïbes d’ici 2022.
3. Réduire de 80 % les empoisonnements causés par les pesticides à l’échelle mondiale d’ici 2030.
4. Réduire le nombre de suicides liés aux pesticides de 50 % d’ici 2025 ; de 100 % d’ici 2030.
5. Établir des centres antipoison efficaces dans les 55 % des États membres de l’OMS qui ne l’ont pas encore et assurer une couverture adéquate dans des centres existants d’ici 2030.

SAICM 3.3 Créer des emplois sûrs qui préviennent et éliminent l’exposition aux produits chimiques

1. Établir des politiques, des instruments et des mesures pour s’assurer que les travailleurs agricoles ne sont pas exposés aux pesticides dangereux dans 75 pays d’ici 2025 ; dans 150 pays d’ici 2030.
2. Interdire toutes les formes d’amiante dans le monde d’ici 2025.
3. Établir et faire respecter les réglementations sur la santé et la sécurité en milieu de travail qui fournissent des droit de savoir aux travailleurs, accordent la priorité à la prévention, établissent les limites de l’exposition qui protègent les populations les plus vulnérables et assurent une protection égale en milieu de travail et dans la Communauté dans 150 pays d’ici 2030.
4. Adopter des instruments de politiques pour réduire, substituer et éliminer les produits dangereux contenus dans les appareils électriques et électroniques dans 25 pays d’ici 2025 ; dans 50 pays en 2030.
5. Réaliser la surveillance biologique et la surveillance sanitaire des travailleurs manipulant des nanomatériaux dans 15 pays d’ici 2025 ; dans 50 pays d’ici 2030.

Les contributions de la SAICM à l’ODD4 ; « Assurer une éducation inclusive et de qualité pour tous et promouvoir l’apprentissage tout au long de la vie » ; y compris 4.3 : « assurer l’égalité d’accès pour toutes les femmes et les hommes à l’éducation technique, professionnelle et supérieur, y compris l’Université de qualité et à moindre coût. »

SAICM 4.1 éduquer amplement le public sur la sécurité des produits chimiques

1. Mettre en œuvre des programmes d’éducation publique dans tous les pays d’ici 2030 selon les besoins de leurs membres, le savoir-faire de leur communauté et les potentialités spécifiques de chaque territoire, de promouvoir l’équité entre les genres et de développer des pratiques agricoles durables sur le plan culturel et environnemental et les techniques appropriées à la communauté.
2. Mettre en œuvre des programmes d’éducation publique dans tous les pays d’ici 2030 pour améliorer la connaissance sur des produits chimiques toxiques et des pratiques durables comme l’agro-écologie.
3. Mettre en œuvre les programmes de sensibilisation, d’éducation et de formation sur les polluants organiques persistants, y compris les effets sur leur santé et sur l’environnement et les alternatives dans tous les pays d’ici 2030, en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes les moins instruites.
4. Mettre en œuvre des programmes d’éducation publique sur l’identification et la protection des populations à risque d’exposition au mercure avec la participation du secteur de la santé publique et d’autres secteurs concernés dans tous les pays d’ici 2030.
5. Mettre en œuvre des programmes d’éducation publique sur les effets du mercure sur la santé et l’environnement, les alternatives, les résultats issus de la surveillance, les informations

- épidémiologiques et les informations sur la réduction ou l'élimination de la production, l'utilisation, le commerce, les émissions et les rejets dans tous les pays d'ici 2030.
6. Mettre en œuvre des programmes d'éducation publique sur la nécessité de recyclage, y compris les appareils électriques et électroniques dans tous les pays d'ici 2030.

SAICM 4.2 éduquer amplement les travailleurs afin de prévenir l'exposition aux substances toxiques, aux déchets et aux matériaux

1. Mettre en œuvre des programmes éducatifs pour les gestionnaires et les recycleurs des déchets sur la prévention de l'exposition aux produits chimiques toxiques dans tous les pays d'ici 2030.
2. Le secteur privé met en œuvre des programmes éducatifs sur la prévention de l'exposition au mercure ou aux composés du mercure en milieu de travail dans tous les pays d'ici 2030.
3. Le secteur privé finance des programmes éducatifs réalisés par des centres de formation indépendants pour les travailleurs agricoles et industriels, des programmes qui sont suffisants pour protéger la sécurité et la santé dans tous les pays d'ici 2030.

Les contributions de la SAICM à l'ODD5 : « Réaliser l'égalité des genres et donner des capacités et du pouvoir aux femmes et aux filles » ; y compris 5.1 : « Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de toutes les femmes et les filles partout » ; 5.5 : « assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances pour le leadership à tous les niveaux de la prise de décision de la vie politique, économique et publique. » ; 5 a : « entreprendre des réformes pour donner aux femmes l'égalité des droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément à la législation nationale. » ; et 5 c : « Adopter et renforcer des politiques saines et la législation applicable pour la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux. »

SAICM 5.1 Réaliser l'égalité des genres dans le secteur agricole

1. Mettre en œuvre des politiques et leurs instruments pour assurer l'accès à l'éducation, aux terres, à la vulgarisation agricole et aux crédits équitables entre les femmes et les hommes, en respectant les cultures et les pratiques de la communauté dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 5.2 Faire de la relation entre les femmes et la sécurité des produits chimiques une question préoccupante de grande importance

1. La CIGPC établit un groupe de travail multipartite sur les femmes et les produits chimiques d'ici 2022 pour élaborer des recommandations pour les actions sur les femmes et la sécurité des produits chimiques qui sont incluses dans les plans de travail guidant les Questions Politiques Générales et les Questions Préoccupantes de la SAICM.
2. Les femmes ministres de l'environnement, de la santé et de l'agriculture en collaboration avec les parties prenantes pertinentes, élaborent pour la SAICM un rapport sur les femmes et la sécurité des produits chimiques qui devrait être publié en 2022. Ce rapport devrait comprendre des études de cas et des préoccupations provenant de toutes les régions des Nations Unies.
3. Les femmes ministres de l'environnement, de la santé et de l'agriculture font une déclaration ministérielle sur les femmes et la sécurité des produits chimiques en 2022 qui se dégage des conclusions et des recommandations formulées dans leur rapport et qui sont conformes aux besoins et aux stratégies définis dans l'accord de la SAICM.

SAICM 5.3 Aborder la relation entre les femmes et la sécurité des produits chimiques comme une composante intégrée dans tous les projets nationaux et de l'IOMC

1. Élaborer les directives pour la parité entre les sexes pour la gestion rationnelle des produits chimiques, les déchets et l'agriculture dans tous les projets nationaux et de l'IOMC d'ici 2024.

Les lignes directrices existantes entre les genres pourraient servir comme la ligne de base, mais présentement, elles ne portent pas sur des aspects spécifiques des produits chimiques et des déchets et les différences de leurs implications sur les femmes et les hommes, et pour cela a besoin d'être expliqué.

2. Les donateurs et les organisations de l'IOMC exigent l'approche genre dans les évaluations, la collecte des données séparées par sexe et les formations aux questions de genre pour les employés concernés et les participants au projet pour tous les projets concernant les produits chimiques, les déchets et l'agriculture d'ici 2020.
3. Les donateurs et les organisations de l'IOMC élaborent des indicateurs quantitatifs et qualitatifs entre les genres pour les politiques et les projets sur les produits chimiques et les déchets d'ici 2020 afin de mieux comprendre les conséquences en fonction du sexe liées aux produits chimiques et aux déchets, qui contribueront plus tard à l'amélioration équitable des conditions des femmes et des hommes, et leur donner les moyens de jouer un rôle actif en tant qu'agents de changement.
4. Les donateurs et les organisations de l'IOMC exigent une section sur les activités liées au genre et les résultats du projet dans tous les projets sur les produits chimiques, les déchets et l'agriculture d'ici 2020.
5. Les donateurs et les organisations de l'IOMC récupèrent toutes les données désagrégées selon le genre dans tous les projets publiquement disponibles commençant en 2022, pour renforcer la protection de la santé humaine et stimuler davantage les recherches scientifiques.

Les contributions de la SAICM à l'ODD 6 : « Assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous », y compris 6.3 : « améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les déversements et en minimisant les rejets des produits chimiques dangereux et des matières, réduisant de moitié la proportion des eaux usées non traitées et augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation saine dans le monde. » (Voir la SAICM 12.2 pour les mesures de gestion des déchets)

SAICM 6.1 réduire et éliminer la pollution des eaux

1. Surveiller tous les grands fleuves et les voies navigables pour les produits chimiques préoccupants¹⁰¹ existants et les nouveaux produits chimiques préoccupants dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
2. Imposer les contrôles pour protéger les sources d'eau douce, y compris les eaux de boisson, de la contamination par les pesticides dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Établir et mettre en œuvre les instruments de recouvrement des coûts pour recouvrer les coûts d'assainissement des industries polluantes dans 150 pays d'ici 2030.
4. Nettoyer tous les grands fleuves et les voies navigables dans 150 pays d'ici 2030.
5. Mettre en œuvre et faire appliquer la prévention de la pollution dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 6.2 Gérer durablement l'eau utilisée en agriculture

1. Mettre en œuvre des politiques et leurs instruments pour aider les producteurs agricoles à mettre en œuvre des stratégies et des pratiques pour recueillir l'eau de pluie « sur place » et permettre sa

¹⁰¹ Les groupes de produits chimiques qui pourraient être priorisés comprennent les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PTS), les substances très persistantes et très bioaccumulables ; produits chimiques qui sont des agents cancérigènes ou mutagènes ou qui sont préjudiciables, entre autres, le reproducteur, endocrinien, immunitaire ou systèmes nerveux ; les polluants organiques persistants (POP), mercure et autres produits chimiques d'intérêt mondial ; substances chimiques produites ou utilisées dans des volumes élevés ; large dispersives ; substance chimique et autres produits chimiques préoccupants à l'échelle nationale. Para de stratégie politique globale de l'approche stratégique 9.

gestion, sa distribution et son utilisation, réduisant la perte des eaux de surface et d'évaporation dans 75 pays d'ici 2025 ; 150 d'ici 2030.

Les contributions de la SAICM à l'ODD8 : « *Promouvoir une croissance inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous* »; y compris 8.8 : « *Protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, en particulier les femmes migrantes et celles qui exercent des emplois précaires.* »

SAICM 8.1 Créer les emplois décents qui préviennent et éliminent l'exposition aux produits chimiques

1. Établir les politiques, les instruments et les mesures pour assurer que les travailleurs agricoles ne sont pas exposés aux pesticides dangereux dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 d'ici 2030.
2. L'OMS initie un programme de surveillance des risques dans 75 pays d'ici 2025 pour identifier des milieux agricoles où il y a certains types d'expositions aux pesticides et les dangers pour la santé des travailleurs ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Interdire toutes les formes d'amiante dans le monde.
4. Établir et faire respecter les réglementations sur la santé et la sécurité en milieu de travail et qui fournissent des droit de savoir aux travailleurs, accordent la priorité à la prévention, établissent les limites de l'exposition qui peuvent protéger les populations les plus vulnérables, particulièrement les femmes enceintes, et fournissent une protection égale en milieu de travail et dans la Communauté dans 150 pays d'ici 2030.
5. 50 pays adoptent les réglementations sur le droit réel à la connaissance pour les travailleurs qui fabriquent les appareils électronique d'ici 2030 y compris les sous-traitants.
6. Adopter les instruments politiques pour réduire, substituer et éliminer les produits dangereux contenus dans les appareils électriques et électroniques dans 25 pays d'ici 2025 ; dans 50 d'ici 2030.
7. Réaliser la surveillance biologique et la surveillance de la santé des travailleurs manipulant des nanomatériaux dans 15 pays d'ici 2025 ; dans 50 pays d'ici 2030.
8. Identifier et mettre en œuvre une surveillance biologique et sanitaire des travailleurs, avec une priorité donnée aux industries qui utilisent un grand nombre de substances chimiques telles que l'électronique, les textiles et d'autres dans 15 pays d'ici à 2025 ; et dans 50 pays à l'horizon 2030.

Les contributions de la SAICM à l'ODD9 : « *Etablir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et favoriser l'innovation* » ; y compris 9.4 : « *une plus grande adoption des technologies non polluantes et écologiquement saines et des procédés industriels.* »

SAICM 9.1 Mettre en œuvre les procédés de fabrication non polluants

1. Le secteur privé finalise un inventaire sur les produits chimiques dangereux utilisés dans les procédés de fabrication comme base de référence pour la réduction subséquente de risque d'ici 2030 et rendre compte publiquement de leur empreinte chimique périodiquement.
2. Le secteur privé élimine ou réduit de 70% l'utilisation des produits chimiques dangereux dans la conception et la fabrication des produits d'ici 2030 et rend compte publiquement des progrès réalisés périodiquement.
3. Le secteur privé fabrique des produits qui sont non toxiques, durables ; réutilisables ; facile à démonter, à réparer et à reconstruire ; les produits qui sont minimalement et convenablement emballés ; recyclables et/ou compostables à la fin de leur cycle de vie d'ici 2030 et rend compte publiquement des progrès réalisés périodiquement.
4. Les programmes de reprise gratuite des appareils électroniques font partie des mesures de la responsabilité élargie des producteurs dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 9.2 Faire avancer la réduction des risques dans la conception des produits chimiques

1. D'ici 2022, L'ONU Environnement doit produire un rapport axé sur des mesures pratiques à prendre pour la réduction des risques dans la conception et l'utilisation des produits chimiques avec un accent particulier sur les pays en développement et en transition.
2. L'OIT mène des ateliers de renforcement des capacités aux réunions régionales de la SAICM sur la manière dont la réduction des risques à l'aide d'une chimie par nature plus sûre peut réduire les accidents chimiques et assurer la sécurité et la santé des travailleurs.
3. Le secteur privé met en œuvre les outils d'analyse comparative afin d'assurer la réduction et la prévention des risques dans la conception de nouveaux produits chimiques et l'évaluation des produits actuels et rendre compte des progrès réalisés au cours de chaque CIGPC.

La contribution de la SAICM à l'ODD11 : « rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables » y compris 11,6 : « réduire l'effet négatif environnemental par habitant des villes, notamment en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets municipaux et d'autres déchets. »

SAICM 11.1 Réduire et éliminer la pollution de l'air

1. Le secteur privé réduit le soufre contenu dans le carburant à moins de 10 ppm dans tous les pays d'ici 2025.
2. Le secteur privé réduit le manganèse contenu dans le carburant à moins de 2 ppm dans tous les pays d'ici 2025.
3. Le secteur privé développe un plan pour l'élimination des métaux et du benzène dans le carburant d'ici 2025, ce plan sera mis en œuvre dans le monde entier d'ici 2030.
4. La surveillance PM2.5 accessible au public tous les jours et en temps réel est réalisée dans toutes les grandes villes d'ici 2025.
5. Les législations pour la prévention de la pollution abordant les sources industrielles sont mises en œuvre et sont en application dans 75 pays d'ici 2025, et dans 150 pays d'ici 2030.
6. Supprimer les subventions gouvernementales accordées pour l'élimination des déchets combustibles dans des incinérateurs et des fours à ciment d'ici 2022 dans 75 pays, et dans 150 pays d'ici 2025.
7. Mettre en œuvre les stratégies durables de zéro déchet urbain pour lutter contre les effets néfastes que la combustion des déchets en plein air a sur la qualité de l'air dans 75 pays d'ici 2025 ; et dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 11.2 Mettre en œuvre les stratégies de zéro déchet

1. Le secteur privé fabrique des produits qui sont non toxiques, durables ; réutilisables ; facile à démonter, à réparer et à reconstruire ; qui ont un emballage minimal et convenables; recyclables et/ou compostables à la fin de leur cycle de vie d'ici à 2030 et rend compte publiquement des progrès réalisés périodiquement.
2. Faire un audit des déchets dans toutes les grandes villes pour savoir la quantité et le type de déchets qui y ont été produits, importés et exportés d'ici à 2025.
3. Mettre en œuvre la séparation des déchets à la source pour la réutilisation, le recyclage et le compostage dans toutes les grandes villes d'ici 2030.
4. Respecter les droits et les moyens de subsistance des collecteurs et des gestionnaires des déchets liés à la collecte et à la gestion des déchets, encourager la réutilisation locale et soutenir que les centres de recyclage qui permettent aux résidents et aux entreprises de séparer et de livrer des éléments réutilisables et recyclables et les déchets dangereux soient établis dans toutes les grandes villes d'ici 2030.
5. Les pratiques d'achat de zéro déchet y compris, les produits de zéro déchet non toxiques, les conteneurs réutilisables, l'emballage réduit, les produits recyclés et compostables, les

- équipements ré-fabriqués, donnés à bail, loués, ou partagés sont adoptés dans 150 pays et par tous les principaux fabricants d'ici 2030.
6. Les programmes de reprise gratuite des appareils électroniques font partie des mesures de la responsabilité élargie des producteurs dans 150 pays d'ici 2030.
 7. Interdire les produits et les emballages plastiques multicouches, à usage unique, particulièrement les sachets dans 150 pays d'ici 2025.
 8. Adopter complètement les méthodes non combustibles pour le traitement des déchets résiduels dans 75 pays d'ici 2030.
 9. L'ONU Environnement organise des formations pour les organismes gouvernementaux chargés de la réglementation dans toutes les régions des Nations Unies d'ici 2023 sur les instruments économiques utiles pour la réalisation durable des pratiques de zéro déchet, y compris les instruments générateurs de revenus (p. ex. payez au fur et à mesure, les écotaxes) les instruments producteurs de revenus (par exemples : les crédits d'impôt, les fonds) et des instruments non producteurs de revenus (p. ex., les dettes, les marchés publics, la responsabilité élargie des producteurs).
 10. Apporter le soutien aux collectivités locales, aux municipalités et aux secteurs à but non lucratif pour mettre en œuvre les modèles Zéro Déchet Urbain dans 75 pays d'ici à 2025 ; dans 150 d'ici à 2030.
 11. Faciliter les systèmes d'économie circulaire/du berceau au berceau sans produit chimique toxique recyclage dans 100 pays dans 5 régions des Nations Unies d'ici 2030.

Les contributions de la SAICM à l'ODD12 : *" Assurer des modèles de consommation et de production durables » ; y compris 12.3 : « d'ici 2030, réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial par habitant au niveau de la vente en détail et du consommateur et réduire les pertes d'aliments le long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes post-récoltes » ; 12,4 : « d'ici 2020, atteindre la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément dans les cadres des accords internationaux et réduire de façon significative leur rejet » ; 12,5 : « réduire substantiellement la production des déchets à travers la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. » ; 12.6 : « Encourager les entreprises, surtout les grandes entreprises et les entreprises transnationales, à adopter des pratiques durables et d'intégrer les informations sur le développement durable dans leur cycle de présentation des rapports. » ; 12.7 : « promouvoir les pratiques de marchés publics qui sont durables, conformément aux politiques et priorités nationales. »*

SAICM 12.1 Réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial et encourager la production alimentaire locale

1. Adopter dans 75pays d'ici 2025, les politiques et les instruments qui permettent de mettre en œuvre les stratégies et les pratiques agro-écologiques comme la base de l'agriculture ; dans 150 pays d'ici 2030.
2. Adopter dans 75 pays d'ici 2025, les politiques et les instruments dans qui favorisent une consommation alimentaire responsable au sein d'une matrice circulaire de production et de consommation qui réduit l'extraction et la consommation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Promouvoir les actions qui permettent de planifier une utilisation durable des actifs naturels et favorisant la consommation alimentaire locale dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 d'ici 2030.
4. Adopter les politiques et encourager la production alimentaire au niveau local, en facilitant l'accès des consommateurs grâce à l'acquisition par les institutions étatiques, en favorisant l'industrialisation à petite échelle et/ou le compostage à l'échelle communautaire dans 75 d'ici 2025 ; dans 150 d'ici 2030.

SAICM 12.2 Mettre en œuvre les stratégies de zéro déchet

1. Le secteur privé fabrique des produits qui sont non toxiques, durables ; réutilisables ; facile à démonter, à réparer et à reconstruire ; qui ont un emballage minimal et convenable ; recyclables et/ou compostables à la fin de leur cycle de vie d'ici 2030 et rend compte publiquement des progrès réalisés périodiquement.
2. Faire un audit des déchets dans toutes les grandes villes pour savoir la quantité et le type de déchets qui y ont été produits, importés et exportés d'ici 2025.
3. Mettre en œuvre la séparation des déchets à la source pour la réutilisation, le recyclage et le compostage dans toutes les grandes villes d'ici 2030.
4. Respecter les droits et les moyens de subsistance des collecteurs et des gestionnaires des déchets liés à la collecte et à la gestion des déchets, encourager la réutilisation locale et soutenir que les centres de recyclage qui permettent aux résidents et aux entreprises de séparer et de livrer des éléments réutilisables et recyclables et les déchets dangereux soient établis dans toutes les grandes villes d'ici 2030.
5. Les pratiques d'achat de zéro déchet y compris, les produits de zéro déchet non toxiques, les conteneurs réutilisables, l'emballage réduit, les produits recyclés et compostables, les équipements ré-fabriqués, donnés à bail, loués, ou partagés sont adoptés dans 150 pays et par tous les principaux fabricants d'ici 2030.
6. Les programmes de reprise gratuite des appareils électroniques font partie des mesures de la responsabilité élargie des producteurs dans 150 pays d'ici à 2030.
7. Interdire les produits et les emballages plastiques multicouches, à usage unique, particulièrement les sachets dans 150 pays d'ici 2025.
8. Adopter complètement les méthodes non combustibles pour le traitement des déchets résiduels dans 75 pays d'ici 2030.
9. L'ONU Environnement organise des formations pour les organismes gouvernementaux chargés de la réglementation dans toutes les régions des Nations Unies d'ici 2023 sur les instruments économiques utiles pour la réalisation durable des pratiques de zéro déchet, y compris les instruments générateurs de revenus (p. ex. payez au fur et à mesure que vous déversez, les écotaxes) les instruments producteurs de revenus (par exemples : les crédits d'impôt, les fonds) et des instruments non producteurs de revenus (p. ex., les dettes, les marchés publics, la responsabilité élargie des producteurs).
10. Apporter le soutien aux collectivités locales, aux municipalités et aux secteurs à but non lucratif pour mettre en œuvre les modèles Zéro Déchet Urbain dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 d'ici 2030.
11. Faciliter les systèmes d'économie circulaire/du berceau au berceau sans produit chimique toxique recyclage dans 100 pays dans 5 régions des Nations Unies d'ici 2030.

SAICM 12.3 Mettre en œuvre les procédés de fabrication non polluants

5. Le secteur privé finalise un inventaire sur les produits chimiques dangereux utilisés dans les procédés de fabrication comme base de référence pour la réduction subséquente d'ici 2030 et rend compte publiquement de leur empreinte chimique périodiquement.
6. Le secteur privé élimine ou réduit de 70% l'utilisation des produits chimiques dangereux qui entrent dans la conception et la fabrication des produits d'ici 2030 et rend compte publiquement des progrès réalisés périodiquement.
7. Le secteur privé fabrique des produits qui sont non toxiques, durables ; réutilisables ; faciles à démonter, à réparer et à reconstruire ; qui sont minimalement et convenablement emballés ; recyclables et/ou compostables à la fin de leur cycle de vie d'ici à 2030 et rend compte publiquement des progrès réalisés périodiquement.
8. Les programmes de reprise gratuite des appareils électroniques font partie des mesures de la responsabilité élargie des producteurs dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 12,4 Favoriser l'acquisition des matériaux et des alternatives plus sûrs dans les marchés publics

1. Les initiatives d'achat des appareils électriques et électroniques écologiques doivent favoriser les produits qui ne contiennent pas des matières dangereuses ou des produits chimiques dans 150 pays d'ici 2030.
2. Les pratiques d'approvisionnement de zéro déchet y compris, les produits zéro déchet, les conteneurs d'expédition réutilisables, l'emballage réduit, les produits recyclés et compostables, les équipements ré-fabriqués, donnés à bail, loués, ou les équipements partagés sont adoptées dans 150 pays et par tous les principaux fabricants d'ici 2030.

SAICM 12.5 Elaborer et mettre en œuvre une SAICM plus forte, plus capable qui reçoit la priorité politique appropriée et les ressources adéquates

1. La conception et la pratiques multipartites et multisectorielles de la SAICM est préservée au-delà de 2020.
2. La large portée de la SAICM est préservée car en son absence, aucun cadre international participatif n'existerait pour traiter la majorité des préoccupations les plus pressantes sur la sécurité des produits chimiques du monde.
3. Les questions préoccupantes actuelles et les nouvelles questions de politique générale sont repris au-delà de 2020 /
4. Les Unités du Protocole de Montréal sont élargies aux Unités Chimiques financées qui servent à la coordination des opérations multidisciplinaires nationales de mise en œuvre de la SAICM et des Conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata.
5. La CIGPC conçoit et met en œuvre un mécanisme de financier spécifique de mise en œuvre de la SAICM ayant des fonds suffisants et prévisibles qui comprend un accès plus large puisque le Programme Spécial s'écarte de l'approche multipartite de la SAICM en excluant le financement pour les organismes de la société civile d'intérêt public.
6. Les organismes d'aide au développement des gouvernements donateurs augmentent la visibilité et le soutien financier pour la sécurité des produits chimiques d'ici 2022, en particulier puisque la SAICM relie la gestion rationnelle des produits chimiques au développement durable et mettra au point des objectifs mesurables en appui à l'Agenda 2030.
7. Le mécanisme d'Echange d'Informations de la SAICM suit publiquement l'aide au développement destinée à la gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2022.
8. L'ONU Environnement exécute une étude d'ici 2023 sur la mise en œuvre des instruments de marché pour internaliser au sein des industries concernées, les coûts supportés par les gouvernements pour la mise en œuvre des programmes robustes lié à la gestion rationnelle des produits chimiques, avec une part appropriée des fonds générés destinés pour aider les activités liées à la sécurité des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition. L'étude devrait inclure des contributions et les révisions apportés par les experts venant du gouvernement et des parties prenantes et envisager sérieusement, des approches globales ou régionales communes ou des instruments qui évitent les distorsions dans le commerce international et l'investissement, compatibles avec le Principe 16 de Rio.
9. Le secrétariat de la SAICM utilise le rapport de l'ONU Environnement sur l'internalisation des coûts et d'autres documents pertinents pour apporter des formations juridiques et politiques sur les approches de l'internalisation des coûts globaux et régionaux consécutives aux réunions régionales de la SAICM avec la participation des cadres gouvernementaux appropriés venant des pays responsables de l'élaboration et de l'exécution de ces types de lois.
10. L'ONU Environnement utilise le rapport d'internalisation des coûts et d'autres documents pertinents pour amorcer un processus multipartite en vue d'élaborer un programme global d'internalisation des coûts dans le processus de la SAICM, finalisé d'ici 2028.

Les contributions de la SAICM à l'ODD13 : « *Agir urgemment pour combattre le changement climatique et ses impacts.* »; y compris 13.1 : « *renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans tous les pays.* »

SAICM 13.1 Mettre pleinement en œuvre les stratégies agro-écologiques

1. Établir des politiques et mettre en œuvre des pratiques pour encourager la production agro-écologique en vue d'améliorer la résilience et la capacité d'adaptation de l'agriculture aux aléas du changement climatique et aux catastrophes naturelles dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
2. Mettre en œuvre des politiques et des instruments qui permettent de mettre en place des systèmes d'agroforesterie dans 75 pays d'ici 2025, en vue de l'utilisation durable des arbres et des écosystèmes qu'ils soutiennent, en tenant compte de l'effet écosystémique des forêts, de l'air, de l'eau, des aliments et de la météo ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Mettre en œuvre des politiques pour l'utilisation durable des forêts et des sols dans 75 pays d'ici 2025 à travers la mise en place des pratiques agro-écologiques qui favorisent la biodiversité, la nutrition du sol et le transfert des machines agricoles adaptées aux conditions naturelles, économiques et culturelles ; dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 13.2 Mettre en œuvre les méthodes de prévention de la pollution et éliminer les subventions aux activités polluantes

1. Les réglementations liées à la prévention de la pollution abordant les sources industrielles sont mises en œuvre et sont appliquées dans 75 pays d'ici 2025, dans 150 pays d'ici 2030.
2. Supprimer les subventions gouvernementales accordées pour l'élimination des déchets dans les incinérateurs combustibles et les fours à ciment d'ici 2022 dans 75 pays, dans 150 pays d'ici 2025.
3. Mettre en œuvre les stratégies durables de zéro déchet urbain pour lutter contre les effets néfastes que la combustion des déchets en plein air a sur la qualité de l'air dans 75 pays d'ici 2025; et dans 150 pays d'ici 2030.

Les contributions de la SAICM à l'ODD14 : « *Protéger et gérer durablement les océans, mers et les ressources marines* », y compris 14,1: « *D'ici 2025, prévenir et réduire considérablement la pollution marine de toutes sortes, en particulier provenant des activités terrestres, y compris les débris marins et la pollution des nutriments.* »

SAICM 14.1 Réduire et éliminer la pollution par les plastiques

1. Le secteur privé arrête la production et l'utilisation des matières plastiques à usage unique d'ici 2025 dans 150 pays.
2. Le secteur privé met en œuvre la reprise gratuite des contenants et des emballages en plastique dans 75 pays d'ici 2025, dans 150 pays d'ici 2030.
3. Le secteur privé finance les usines de recyclage dans 75 pays d'ici 2025, dans 150 pays d'ici 2030.
4. Les gouvernements interdisent les emballages en plastique et les produits plastiques ayant des couches multiples et à usage unique, particulièrement les sachets, dans 150 pays d'ici 2025.
5. Les gouvernements interdisent dans 150 pays d'ici 2030 les produits en plastiques suivants : les emballages alimentaires, les contenants, les pailles, les remueurs, les sacs à provisions, les ustensiles, les tasses, les produits de soins personnels contenant les plastiques ou emballés dans les plastiques, les contenants à emporter et les briquets.

Les contributions de la SAICM à l'ODD 15 : « *Gérer durablement les forêts, combattre la désertification, arrêter et inverser le processus de dégradation des terres et stopper la perte de la biodiversité* », y compris 15.1 : « *D'ici 2020, assurer la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et des eaux douces continentales et de leurs services, en particulier les forêts, les marécages, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.* »; 15,2 : « *d'ici 2020 promouvoir la mise en œuvre d'une gestion durable de tous les types de forêts, arrêter la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître substantiellement le boisement et le reboisement dans le monde.* »; 15.3 : « *d'ici 2030, combattre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés...* »; 15.5 : « *Prendre des mesures urgentes et importantes pour réduire la dégradation des habitats naturels, arrêter la perte de la biodiversité et, d'ici 2020, protéger et éviter l'extinction des espèces menacées.* »; et 15,9 : « *D'ici 2020, intégrer les valeurs de l'écosystème et de la biodiversité dans la planification nationale et locale, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les budgets.* »

SAICM 15.1 Identifier les sites contaminés et les mettre en priorité pour l'assainissement

1. Identifier et faire l'inventaire des sites contaminés par des produits chimiques toxiques dont les pesticides obsolètes, le mercure et d'autres dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
2. Enlever et stocker en toute sécurité les pesticides obsolètes dans 75 pays d'ici 2025 ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Caractériser et hiérarchiser les sites contaminés par le mercure, suivies d'assainissement dans 75 pays à l'horizon 2030.

SAICM 15.2 Arrêter le trafic illicite

1. Les gouvernements classent le commerce illégal des pesticides obsolètes comme un crime organisé d'ici 2025.
2. Tous les gouvernements mettent fin au trafic illicite des pesticides obsolètes et d'autres substances toxiques d'ici 2030.

SAICM 15.3 Mettre en œuvre l'agro-écologie dans les forêts

1. Mettre en œuvre des politiques et des instruments pour mettre en place des systèmes agroforestiers dans 75 pays d'ici 2025, en vue de l'utilisation durable des arbres et des écosystèmes qu'ils soutiennent, en tenant compte de l'effet écosystémique des forêts sur l'air, l'eau, les aliments et la météo ; dans 150 pays d'ici 2030.
2. Mettre en œuvre des politiques pour l'utilisation durable des forêts et des sols dans 75 pays d'ici 2025 à travers la mise en place des pratiques agro-écologiques qui favorisent la biodiversité, la nutrition du sol et le transfert des machines agricoles adaptées aux conditions naturelles, économiques et culturelles ; dans 150 pays d'ici 2030.
3. Adopter dans 75 pays d'ici 2025, les politiques et les instruments qui permettent de mettre en œuvre des stratégies et des pratiques agro-écologiques comme base de l'agriculture ; dans 150 pays d'ici 2030.

Les contributions de la SAICM à l'ODD16 : « *Promouvoir les sociétés justes, paisibles et inclusives, garantir l'accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux ;* » dont 16,7 : « *Assurer une prise de décision rapide, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux.* »; 16.10 : « *assurer l'accès du public aux informations...* »

SAICM 16.1 fournir publiquement les informations disponibles sur les effets néfastes de tous les produits chimiques qui se trouvent sur le commerce

1. Le secteur privé fournit publiquement des informations complètes et vérifiables sur les conséquences néfastes de tous les produits chimiques qui se trouvent sur le commerce d'ici 2030 incluant les effets mutagènes, cancérigènes et les effets néfastes sur les systèmes reproductif, développemental, endocrinien, immunitaire et nerveux.
2. L'ONU Environnement dresse une liste des produits chimiques perturbateurs endocriniens et les perturbateurs endocriniens potentiels et les sources d'exposition provenant du rapport du PNUE / l'OMS sur l'état des connaissances scientifiques et d'autres sources et la rend accessible au public sur son site Internet d'ici 2020.
3. Le secteur privé met en œuvre le programme de la SAICM sur les produits contenant les produits chimiques dans 150 pays d'ici 2030.
4. Un inventaire mondial des nanomatériaux dans le commerce et les produits qui en contiennent est accessible d'ici 2025
5. D'ici à 2020, les données analytiques sur le plomb dans la peinture de 80 pays en développement et en transition sont publiquement disponibles en tant que contribution pour permettre à tous les pays : 1) établir des contrôles réglementaires efficaces juridiquement contraignant en 2022 sur le plomb des peintures décoratives et des peintures au plomb pour d'autres applications plus susceptibles de contribuer à l'exposition au plomb des enfants ; et 2) instaurer des contrôles réglementaires efficaces et juridiquement contraignant en 2027 interdisant l'utilisation du plomb dans la peinture, vernis, teintures, émaux, glaçures, amorces ou autres revêtements.
6. Le secteur privé, les gouvernements et la FAO fournissent des informations sanitaire et environnementales sur 80 pesticides qui doivent être classés comme très dangereux dans les conditions de leur utilisation normale dans les pays en développement et en transition et rendent ces informations accessibles au public d'ici 2025.
7. L'ONU Environnement développe et diffuse au public une liste de produits chimiques préoccupants pour la santé humaine et l'environnement utilisés dans la production et les produits électroniques d'ici 2025.
8. 80 pays identifient les lacunes dans la législation existante et développent des réglementations pour aborder la divulgation d'informations sur les produits chimiques contenus dans les produits d'ici 2030.
9. 50 pays adoptent des réglementations sur le droit réel de savoir pour les travailleurs qui fabriquent les appareils électroniques et les autres industries qui utilisent de grandes quantités de produits chimiques comme l'industrie du textile (y compris les sous-traitants) d'ici 202 ; et dans 100 pays d'ici 2030.
9. L'ONU Environnement établit un inventaire mondial, valide et disponible publiquement sur des nanomatériaux qui se trouvent sur le marché d'ici 2025.
10. Les registres des transferts et des rejets des polluants (RTRP) contenant des données disponibles publiquement sont établis dans 150 pays d'ici 2030.

SAICM 16.2 Mettre en œuvre la participation significative de la société civile au processus décisionnel

1. Des mécanismes sont mis en œuvre dans 150 pays d'ici 2030 pour assurer une participation significative de la société civile dans les décisions sur la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national dans tous les pays, en particulier pour les femmes, les travailleurs et les peuples indigènes.
2. Les représentants de la société civile d'intérêt public participent à des comités nationaux de mise en œuvre de la SAICM et des Conventions de Bâle, Minamata, Rotterdam et Stockholm dans tous les pays concernés.

Les contributions de la SAICM à l'ODD17 : « *Revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable ;* » y compris 17,2 : « *les pays développés doivent mettre pleinement en œuvre leurs engagements d'aide publique au développement, y compris l'engagement fait par de nombreux pays développés pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'aide publique au développement (APD/RNB) aux pays en développement et de 0,15 à 0,20 % d'APD/RNB aux pays les moins avancés ; Les fournisseurs de l'APD sont encouragés à envisager de définir un objectif d'au moins 0,20 % d'APD/RNB aux pays les moins avancés.* »; 17.3 : « *Mobiliser ressources financières supplémentaires pour les pays en développement provenant de sources multiples.* »

SAICM 17.1 La CIGPC conçoit et met en œuvre un mécanisme financier pour la mise en œuvre de la SAICM

1. La CIGPC conçoit et met en œuvre un mécanisme financier spécifique de mise en œuvre de la SAICM d'ici 2022 disposant des fonds suffisants et prévisibles qui comprend à la fois un fonds rapide avec des petites subventions et un programme de subvention plus consistant, aussi bien qu'un accès plus large à de telles subventions puisque le Programme Spécial s'écarte de l'approche multipartite de la SAICM limitant son accès aux fonds aux acteurs gouvernementaux.

17.2 Les organismes d'aide au développement des gouvernements donateurs augmentent de façon significative le financement pour la sécurité des produits chimiques

1. Les organismes d'aide au développement des gouvernements donateurs augmentent la visibilité et le soutien financier pour la sécurité des produits chimiques d'ici 2022, en particulier puisque la SAICM relie la gestion rationnelle des produits chimiques au développement durable et mettra au point des objectifs mesurables pour apporter le soutien à de l'Agenda 2030.
2. Le mécanisme de compensation de la SAICM suit publiquement l'aide au développement destinée à la gestion rationnelle des produits chimiques d'ici 2022.

SAICM 17.3 La CIGPC opérationnalise le principe du pollueur-payeur pour l'internalisation des coûts dans les industries fabriquant les produits chimiques

1. L'ONU Environnement mène une étude d'ici 2023 sur la mise en œuvre des instruments de marché pour internaliser au sein des industries concernées, les coûts pour permettre aux gouvernements de mettre en œuvre des programmes robustes pour la gestion rationnelle des produits chimiques, avec une part appropriée des fonds générés destinés pour aider à mener les activités liées à la sécurité des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition. L'étude devrait inclure des contributions et des révisions des experts venant du gouvernement et des parties prenantes et envisager sérieusement, des approches ou les instruments régionaux ou globaux communs qui évitent les distorsions dans le commerce international et l'investissement, compatible avec le Principe 16 de Rio.
2. Le secrétariat de la SAICM utilise le rapport sur l'internalisation des coûts de l'ONU Environnement et d'autres documents pertinents pour fournir les formations juridiques et politiques sur les approches d'internalisation des coûts globaux et régionaux consécutives aux réunions régionales de la SAICM à partir de 2024, y compris la participation des cadres gouvernementaux appropriés des pays responsables de l'élaboration et de l'exécution de ces types de lois.
3. L'ONU Environnement utilise le rapport d'internalisation des coûts et d'autres documents pertinents pour amorcer un processus multipartite en vue d'élaborer un programme d'internalisation de coût global dans le processus de la SAICM, finalisé d'ici 2028.

Les contributions de la SAICM pour les droits de l'homme et l'Agenda 2030 pour le développement durable : y compris le préambule : « *Ils cherchent à réaliser les droits de*

l'homme de tous et de parvenir à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. »; La Déclaration : « nous résolvons... de protéger les droits de l'homme et de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ; tout en assurant la protection durable de la planète et ses ressources naturelles. »; Notre vision : « Nous envisageons un monde dans lequel il y a le respect universel des droits de l'homme et la dignité humaine... »; Nos principes partagés et d'autres engagements : « Il est fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, la déclaration du Millénaire et le Sommet mondial de 2005. »; Le nouvel Agenda : « nous réaffirmons l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et au droit international. Nous insistons sur les responsabilités de tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous, sans distinction d'aucune sorte quant à la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la propriété, la naissance, le handicap ou toute autre situation. »; Le nouvel Agenda : « la réalisation de tout le potentiel humain et du développement durable n'est pas possible si la moitié de l'humanité continue à se voir refuser ses pleins droits de l'homme et les opportunités. »; Les moyens pour la mise en œuvre et le partenariat mondial : « nous favoriserons un secteur commercial dynamique et bien opérationnel, tout en protégeant les droits du travail et les normes sanitaires et environnementales conformément aux normes internationales et les accords et les autres initiatives en cours à cet égard, tels que les Principes Directeurs concernant les Affaires et les Droits de l'homme et les normes de travail de l'Organisation Internationale Du travail, la Convention relative aux Droits de l'Enfant 18 et les principaux accords multilatéraux sur l'environnement, pour les parties à ces accords ».

Les contributions de la SAICM aux aspects des droits de l'homme de l'Agenda de 2030

1. La déclaration de Au-delà 2020 s'appuie sur la déclaration de Dubaï en affirmant le soutien pour protéger, faire respecter et garantir les droits de l'homme affectés par les produits chimiques et les déchets, y compris les droits à la vie, la santé, l'intégrité physique, à l'information, à la participation significative, à un recours efficace et à l'alimentation saine, au logement et à l'eau, entre autres.
2. La déclaration de Au-delà 2020 affirme que les entreprises font preuve d'une certaine diligence en matière des droits pour leurs activités liées aux produits chimiques toxiques et aux déchets, y compris les droits à la vie, la santé, à un niveau de vie suffisant (le logement, la nourriture et l'eau), la non-discrimination et l'intégrité physique, ainsi que les droits des groupes vulnérables, comme les femmes, les enfants et les travailleurs.
3. La déclaration de Au-delà de 2020 affirme la nécessité de donner la priorité à la prévention des expositions par les femmes, les enfants, les personnes âgées, les travailleurs, les pauvres, les peuples autochtones, les migrants, les minorités et les groupes les plus vulnérables.
4. Conserver l'approche participative de la SAICM dans le cadre de Au-delà 2020, conformément au droit à une participation significative.
5. L'ONU Environnement et l'Organisation Mondiale de la Santé facilite l'échange d'expertise et de meilleures pratiques entre les droits de l'homme et des experts chimistes avec le processus de la SAICM pour renforcer la capacité collective à prévenir tous les effets néfastes des produits dangereux et des déchets d'ici 2025 et de faire régulièrement un rapport sur les progrès accomplis aux réunions de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques.
6. L'ONU Environnement opérationnalise une surveillance périodique nationale, un mécanisme de communication d'informations et d'évaluation au sein de la SAICM d'ici 2030 permettant l'échange d'informations en synergie sur les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité des produits chimiques avec les organes conventionnels des droits de l'homme des Nations Unies, des Procédures Spéciales et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme. Ce mécanisme d'examen doit utiliser des indicateurs des droits de l'homme et les processus participatifs, accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables comme les

femmes, les enfants, les travailleurs, les minorités, les pauvres, les peuples autochtones et d'autres.

7. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme renforce la collaboration entre les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux des droits de l'homme et l'environnement, la santé, le travail et les autres autorités associés sur les implications des produits dangereux pour les droits de l'homme d'ici 2025 et rend compte régulièrement sur les progrès accomplis à la CdP des conventions sur les produits chimiques et aux réunions de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques.
8. Les activités du Programme Interorganisations pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et du Fonds pour l'Environnement Mondial comprennent une exigence d'informations désagrégées sur les risques pour les groupes vulnérables face aux produits dangereux et aux déchets d'ici 2030 pour aider à réaliser les droits à l'information et une participation significative.
9. Mettre en place un mécanisme mondial au sein de la SAICM d'ici 2030 pour protéger les défenseurs des droits environnementaux et les droits de l'Homme prévoient une procédure de déclaration des représailles.
10. Le Secrétariat de la SAICM établit des liens et des rapports sur les activités du groupe de travail international chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises en ce qui concerne les droits de l'Homme.